



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Bilan d'activité 2021



Sommaire

Édito	p 3
1. La DRAC Grand Est en 2021	p 4
Missions	p 4
Organisation	p 5
Budget	p 7
Le Plan de relance engagé en 2021	p 8
Les objectifs en 2021	p 10
Deux chantiers transversaux	p 11
2. La coopération transfrontalière	p 12
3. Entrepreneuriat et métiers d'art	p 13
4. Au plus près des territoires et des artistes	p 15
La 2 ^e édition de l'été culturel	p 15
La généralisation du pass Culture	p 16
Un vent de Micro-Folies	p 17
L'éclosion des tiers-lieux	p 17
5. Démocratisation et Industries Culturelles	p 18
La démocratisation culturelle	p 18
Les industries culturelles	p 21
6. La Création	p 24
Le spectacle vivant	p 24
Les arts visuels	p 27
7. Les Patrimoines	p 30
Monuments historiques	p 30
Espaces protégés, architecture et cadre de vie	p 37
Les musées	p 41
L'archéologie	p 45
Les archives	p 48

L'année 2021 a été marquée par la persistance d'un contexte sanitaire difficile, mais grâce à des aides à la fois transversales et spécifiques, le soutien décisif de l'État / ministère de la Culture a permis de maintenir la vie culturelle et l'activité des artistes dans la région Grand Est.

La concertation s'est poursuivie avec les acteurs du secteur culturel et les collectivités, au moyen notamment des groupes de travail mis en place depuis mars 2020 et du Conseil local des territoires pour la culture.

Le Plan de relance irrigue l'ensemble des secteurs et re-dynamise notre modèle culturel. Ce sont près de 10,37 M € qui ont été engagés au profit du patrimoine, de la création, du soutien à l'économie des structures et au renforcement de l'accompagnement des équipes artistiques ainsi qu'aux secteurs du livre et des librairies.

Par une mobilisation constante de ses équipes, la DRAC a maintenu le cap d'une stratégie ambitieuse pour rééquilibrer l'offre culturelle et la présence des artistes sur le territoire, pour favoriser le développement et la structuration de filières et de réseaux, dans les secteurs de la musique, de la danse et des arts visuels. Ces actions partent des territoires et mobilisent les outils et dispositifs déjà existants : contractualisation avec les collectivités, stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, plan bibliothèques, ouverture de nouvelles Micro-Folies, généralisation du pass Culture...

Dans le but de contribuer à un meilleur accès à la culture et à la présence de l'offre culturelle sur tout le territoire, la DRAC a notamment poursuivi l'« Objectif 100 % EAC ». Elle a reconduit et contribué au succès amplifié de plusieurs opérations et dispositifs emblématiques tels que l'Été culturel, le Forum entreprendre pour la culture ou l'incubateur fluxus, qui favorisent l'insertion des jeunes artistes.

La dimension transfrontalière de la région Grand Est, riveraine de quatre pays a été particulièrement mise en évidence avec la préparation de l'évènement « Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022 », auquel sont associées huit communes françaises, proches de la frontière luxembourgeoise et de nombreux porteurs de projets.

1. La DRAC Grand Est en 2021

Missions

« Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité ; favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit ; développer les pratiques artistiques ; mettre en œuvre, conjointement avec les autres ministères intéressés, les actions menées par l'État en vue d'assurer le rayonnement de la culture française et de favoriser les échanges avec les autres cultures du monde, telles sont les missions du ministère de la Culture et de la Communication ». (Décret n° 59-889 du 24 juillet 1959 portant création du ministère de la Culture).

Depuis 1977, les DRAC pilotent et mettent en œuvre les politiques du ministère de la Culture, en articulation avec leurs partenaires : collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale et associations. Sous l'autorité de la Préfète de Région, la DRAC Grand Est veille à l'application des lois et réglementations et assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'expertise, de conseil, de contrôle et d'évaluation dans tous les secteurs de responsabilité du ministère. Ses missions portent sur les patrimoines, la création artistique, la démocratie et les industries culturelles.

Chargée de conduire la politique culturelle de l'État dans la région et les départements qui la composent, la DRAC Grand Est intervient dans les domaines :

- de la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine ;
- de la promotion de l'architecture ;
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques ;
- du développement du livre et de la lecture ;
- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs ;

- de la promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics ;
- du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles ;
- de la promotion de la langue française et des langues de France.

En outre, la DRAC :

- veille à l'application de la réglementation et met en œuvre le contrôle scientifique et technique dans ses domaines d'intervention, en liaison avec les autres services du ministère de la Culture ;
- s'assure de la cohérence de l'action menée dans son ressort par les établissements publics relevant de ce ministère ;
- contribue à la recherche scientifique dans les matières relevant de ses compétences ;
- assure la conduite des actions de l'État, développe la coopération avec les collectivités territoriales à qui elle apporte son appui technique ;
- concourt à la diffusion des données publiques relatives à la culture dans la région et les départements qui la composent ;
- accompagne et soutient le développement du mécénat sur le territoire ;
- participe à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la cohésion sociale ainsi qu'à l'évaluation des politiques publiques.

Organisation

La directrice régionale, le directeur adjoint et les directrices régionales adjointes déléguées, appuyés par un secrétariat général et des services transversaux, coordonnent une équipe de 256 agents aux compétences scientifiques, techniques, artistiques et administratives, qui s'organise autour de trois grands pôles :

- Le pôle Patrimoines (direction du pôle à Châlons-en-Champagne) ;
- Le pôle démocratisation et industries culturelles (direction du pôle à Metz) ;
- Le pôle Création (direction du pôle à Strasbourg).

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sont implantées dans chacun des 10 départements :

- Ardennes (08),
- Aube (10),
- Marne (51),
- Haute-Marne (52),
- Meurthe-et-Moselle (54),
- Meuse (55),
- Moselle (57),
- Bas-Rhin (67),
- Haut-Rhin (68)
- Vosges (88).

Le secrétariat général est garant du fonctionnement des services et assure la gestion financière et des ressources humaines.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
GRAND EST

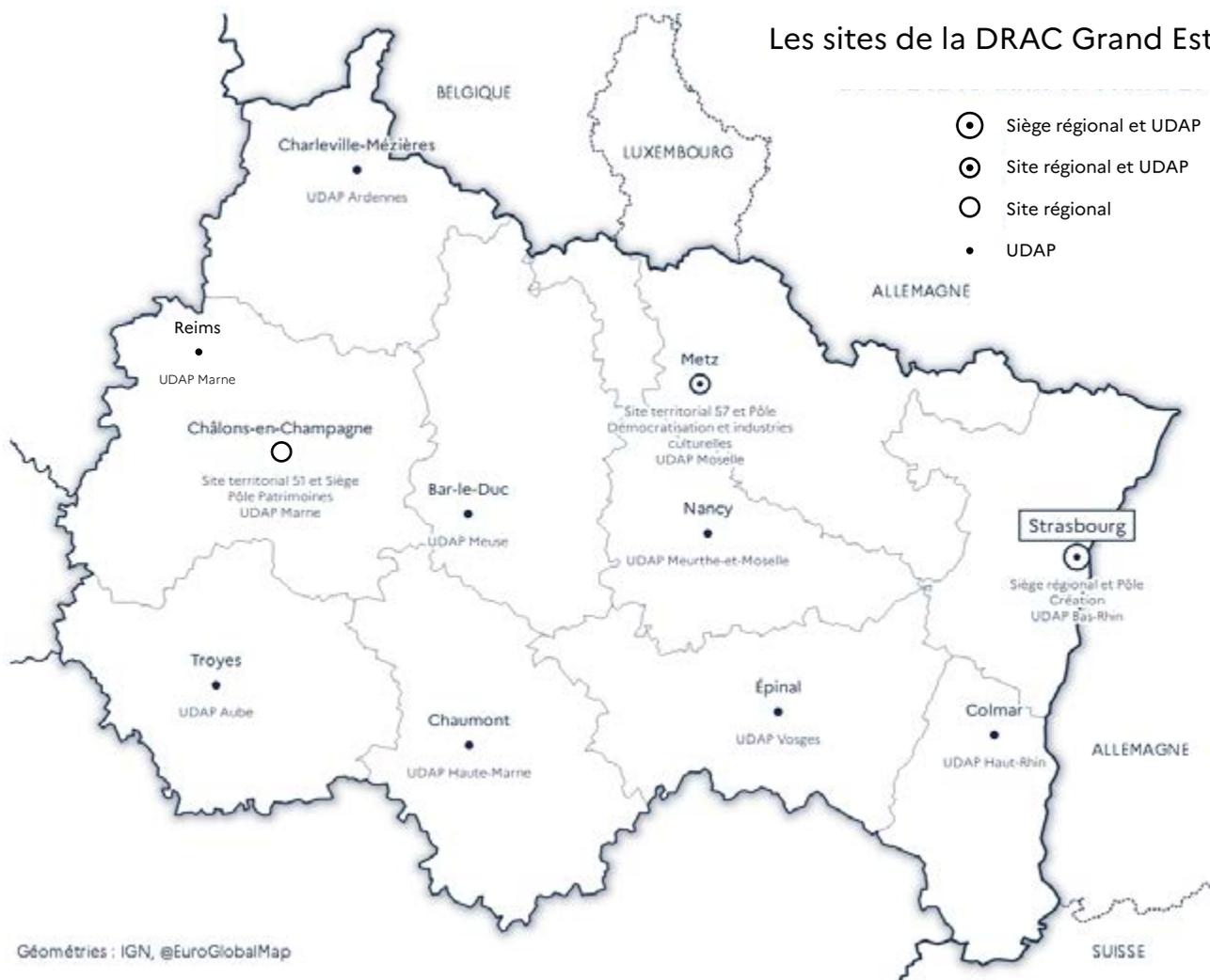
AVRIL 2022

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

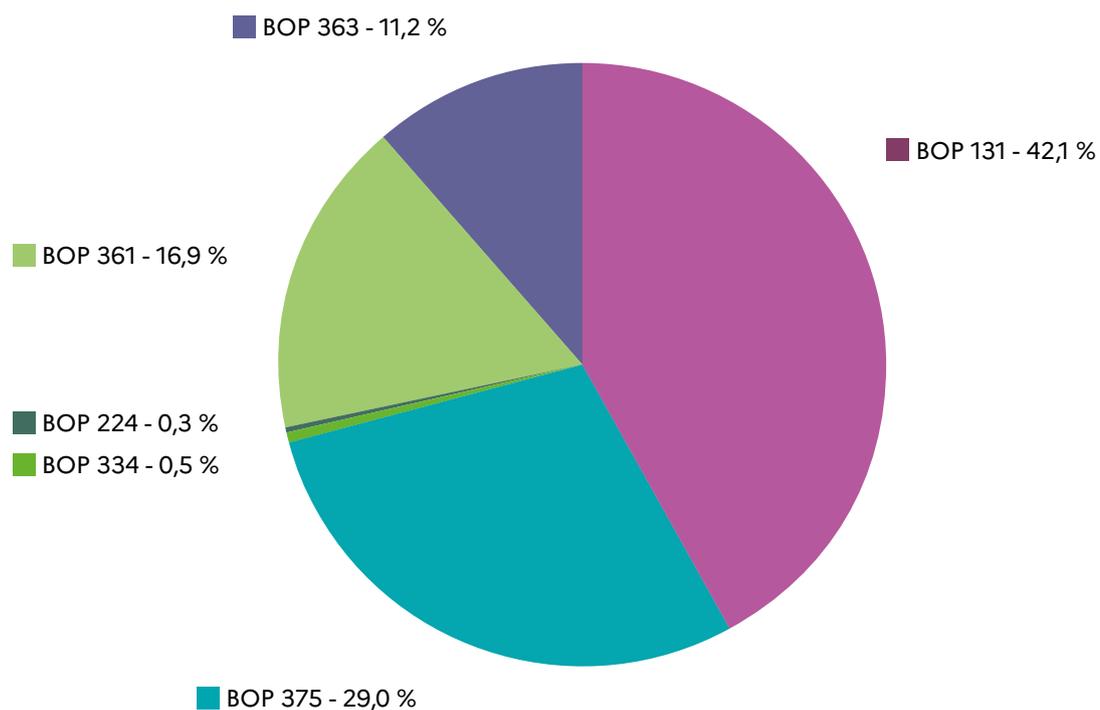
- site de Strasbourg
- site de Châlons-en-Champagne
- site de Metz



■ Implantations



Budget exécuté au 31 décembre 2021 - autorisations d'engagement



	AE *	CP **
BOP 131 - Création	39 074 303 €	40 138 322 €
BOP 175 - Patrimoines	26 886 879 €	23 840 463 €
BOP 224 - Soutien aux politiques du ministère de la Culture	281 333 €	284 004 €
BOP 334 - Livre et industries culturelles	490 702 €	490 702 €
BOP 361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	15 680 016 €	16 922 795 €
BOP 363 - Plan de relance	10 371 407 €	4 442 177 €
TOTAL Tous BOP confondus	92 784 640 €	86 118 463 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Le plan de relance engagé en 2021

Dispositifs Plan de relance Grand Est	AE engagées	CP consommés
Plan Cathédrales	4 324 132 €	514 666 €
Autres Monuments historiques non État	892 716 €	93 688 €
Rénovation des équipements patrimoniaux	630 000 €	0 €
Soutien aux arts visuels	217 750 €	217 750 €
Fonds de transition écologique	1 390 000 €	712 268 €
Relance du spectacle vivant hors musique	1 616 750 €	1 616 750 €
Relance du spectacle vivant musique	942 250 €	929 250 €
Digitalisation des écoles Enseignement supérieur culture	85 500 €	85 500 €
Jeunes en librairie	150 000 €	149 996 €
Modernisation des librairies	122 309 €	122 309 €
TOTAL DRAC Grand Est	10 371 407 €	4 442 177 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Destiné soutenir et relancer l'ensemble du secteur culturel affecté par la crise et à re-dynamiser notre modèle culturel, le

Plan de relance (PRE), a été engagé par la DRAC à hauteur de 10,37 M € en 2021. Il a irrigué les secteurs suivants :

Patrimoines : 5,85 M €

Les interventions ont porté sur 4 cathédrales (Nancy, Reims, Saint-Dié-des-Vosges et Troyes), sur 3 monuments appartenant à des collectivités (église de Villemaur-sur-Vanne, Prieuré du Breuil

à Commercy et la Caserne Suzzoni à Neuf-Brisach) ainsi que sur la construction d'un nouveau bâtiment pour les Archives municipales d'Épinal.

Création : 4,17 M €

Le PRE a soutenu l'économie des structures et renforcé l'accompagnement des équipes artistiques. Après une première programmation ciblée sur des situations particulières à travers des programmes de résidences dans les tiers-lieux et ateliers de fabrique artistique, la DRAC

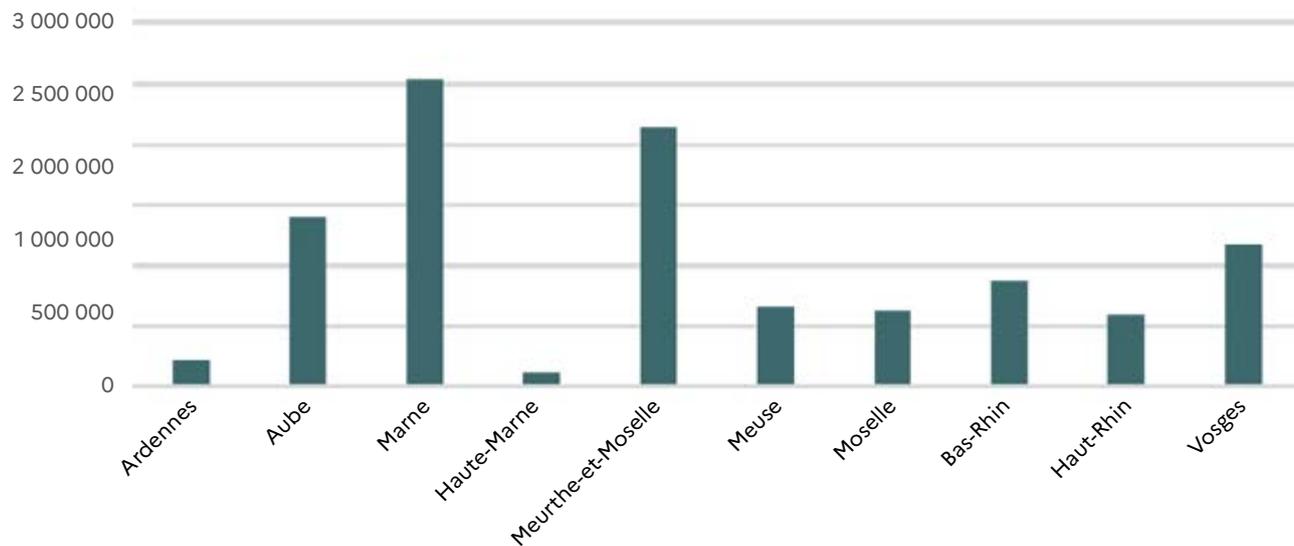
a mis en place trois fonds pour venir en aide aux artistes : le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes artistes, le fonds pour le fonctionnement des équipes artistiques et le fonds de compensation.

Démocratisation et Industries Culturelles : 0,36 M €

Les acteurs de la filière du livre et de la lecture ont été soutenus directement ou indirectement par la mise en place d'actions nouvelles comme le dispositif « Jeunes en Librairie » qui a concerné

70 libraires indépendants, près de 100 classes et 3 000 élèves qui ont pu découvrir la chaîne du livre et rencontrer un libraire. Par ailleurs, un appel à projet a permis de moderniser 10 librairies.

Plan de relance - Répartition par département (AE engagées)



Cathédrale de Troyes - Visite du chantier de la tour Sud, inscrite au PRE, par une classe de CM2 - © DRAC Grand Est

Les objectifs en 2021

- **Répondre à la crise sanitaire** en poursuivant la concertation avec les acteurs du secteur culturel et les collectivités, via le Conseil local des territoires pour la culture (CLTC), qui rassemble, sous la présidence de la Préfète de Région, les représentants des fédérations et des associations d'élus.
- **Mettre en œuvre le plan de relance pour la culture** dans les secteurs du patrimoine et de la création.
- **Maintenir l'équilibre d'une stratégie ambitieuse :**
 - o Accompagner les évolutions des secteurs, soutenir le développement et la structuration de filières et de réseaux ;
 - o Mobiliser les outils et dispositifs déjà existants : contractualisation avec les collectivités, stratégie pluriannuelle en faveur du patrimoine, plan bibliothèques, implantation de nouvelles Micro-Folies, pass Culture.
- **Accroître l'accès à la culture et la présence de l'offre culturelle sur tout le territoire par :**
 - o L'éducation artistique et culturelle et l'action territoriale - Objectif 100 % EAC : renouvellement de la convention entre la DRAC et les trois rectorats en intégrant la DRAAF ; extension des Contrats Territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) à tous les bassins de vie de plus de 100 000 habitants ; négociation de conventions de développement culturel, d'éducation artistique et/ou contrats territoires lecture avec les EPCI pour couvrir les territoires prioritaires (Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Vosges) ; relance et révision des conventions interministérielles en région (santé, justice), amélioration des actions dans les quartiers de la politique de la ville, dans une logique de jumelage avec les acteurs culturels.
 - o Le livre et la lecture : extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, ouverture de médiathèques dans les territoires.
 - o Les patrimoines : soutien prioritaire aux zones rurales et aux centres-bourgs en difficulté pour restaurer et entretenir le patrimoine, investissement pour des équipements emblématiques, amélioration des conditions de conservation des collections publiques, renforcement des investissements sur les MH appartenant à l'État (plan Cathédrales, biens Unesco), soutien aux projets pour le maintien de l'activité culturelle dans les territoires ruraux.
 - o Le soutien à l'émergence de lieux et de formes de création et de transmission innovantes : ateliers de fabrique artistique et tiers-lieux développant des activités culturelles.
 - o L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur de la culture : Forum entreprendre pour la culture, incubateur fluxus.
 - o Un meilleur accompagnement des filières d'enseignement supérieur d'excellence.
 - o La prise en compte de la dimension transfrontalière de la région : soutien en ingénierie et préparation de l'évènement «Esch-sur-Alzette, capitale européenne de la culture 2022», suivi de la création de l'Arche, le Pôle culturel de Micheville, participation à la présidence française de l'Espace Culturel de la Grande Région, présidence du Forum culture de la Conférence du Rhin supérieur.
- **Adapter les modalités de travail :**
 - o Développement du télétravail ;
 - o Généralisation de l'équipement numérique des personnels et des locaux.

Deux chantiers transversaux

■ La simplification et l'amélioration des services aux usagers

Depuis janvier 2021, la DRAC Grand Est est l'une des DRAC pilotes du chantier ministériel de simplification de l'attribution des subventions.

Le projet a pour objectif de réduire les délais de traitement et le nombre de pièces à produire par les usagers.

Il permet de :

- Limiter les sollicitations et répondre plus vite aux usagers ;
- Engager et payer en une seule fois les subventions de fonctionnement et d'aide au projet.

■ L'amélioration des locaux

Site de Strasbourg (Palais du Rhin)

Le programme de travaux de réhabilitation d'anciens logements en bureaux a été engagé à la fin du mois de septembre. L'objectif du programme est de reloger les services isolés au sein du Palais, d'améliorer les conditions de travail du service des ressources humaines et d'augmenter le nombre de salles de réunions et d'espaces modulables.

Site de Metz

Retenue au titre du PRE (rénovation énergétique), l'opération vise à traiter la charpente et à améliorer les conditions thermiques.

Déménagement de l'UDAP de l'Aube

En décembre 2021, dans le cadre du regroupement des administrations déconcentrées, l'UDAP de l'Aube a rejoint les services de la préfecture de département au Mail des Charmilles à Troyes.

2. La coopération transfrontalière

■ ESCH 2022, Capitale européenne de la Culture

Esch-sur-Alzette, 2^e ville du Luxembourg, est Capitale européenne de la Culture 2022. Le territoire transfrontalier français de la Communauté de communes du Pays-Haut-Val d'Alzette (CCPHVA) est associé à cette labellisation. 2021 a été consacrée à la préparation des projets portés par des structures culturelles françaises ou accueillis sur le territoire de la CCPHVA. Afin de structurer cette coopération, une convention a été signée entre les différents partenaires français (État, conseil régional, conseils départe-

mentaux de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, CCPHVA) et l'association Esch2022 lors de la Commission Intergouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise du 29 octobre 2021.

L'Arche, pôle culturel de Micheville, financé à hauteur de 4,3 M € par le ministère de la Culture, ouvre au même moment pour accueillir les spectacles et manifestations proposées sur le territoire français. Cet établissement deviendra le point d'appui central du développement culturel nord lorrain.

■ Soutien à la mobilité européenne

- La Fabrique d'Europe : imaginé et mis en place par la DRAC en partenariat avec les rectorats et les collectivités territoriales, le dispositif offre depuis 2020 la possibilité à de jeunes artistes européens de mener une résidence de territoire dans chacune des trois académies du Grand Est.
- La Fabrique Européenne du Festival War on Screen : le festival est organisé par la Comète, scène nationale de Châlons-en-Champagne en partenariat avec la Fémis (France), la Filmuniversität Babelsberg Konrad Wolf (Potsdam/Berlin) et la Lodz Film School (Pologne). Il accueille une résidence soutenue par la DRAC.
- Les résidences « Aller & Zurück » : initiées et portées par le Goethe Institut de Nancy-Strasbourg, elles ont permis à un artiste émergent du Grand Est d'être accueilli 4 mois en résidence à Berlin et à un artiste allemand d'être accueilli pour la même durée à Motoco (Mulhouse), en coopération avec la Kunsthalle Mulhouse.

■ La présidence du Forum de la Conférence du Rhin supérieur et du groupe de travail Culture de la Grande Région

Pour la période 2020-2022, la DRAC préside le Forum culture de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur. Les travaux portent sur la pérennisation du fonds culturel transfrontalier et la mise en œuvre d'un « focus Danse » pour mettre en réseau les acteurs de

ce domaine. La DRAC accompagne le conseil régional dans la présidence française de la Grande Région pour 2021-2022 : ont été organisées en 2021 des rencontres professionnelles transfrontalières dans le domaine des musiques actuelles et des arts du cirque.

3. Entrepreneuriat culturel et métiers d'art

fluxus

Ce dispositif régional a été lancé en novembre 2018 à l'initiative de la DRAC Grand Est. Il est maintenant porté par une quinzaine de partenaires qui ont l'ambition de faire émerger des projets entrepreneuriaux innovants dans les domaines du spectacle vivant, des

arts visuels et des industries créatives. Pendant une année, fluxus accompagne des créateurs qui souhaitent engager une activité économique culturelle viable et durable. Incubateur transversal, il propose formation collective et accompagnement individuel.



Incubateur fluxus - 3^e promotion - remise des diplômes, le 30 septembre 2021 - © DRAC Grand Est

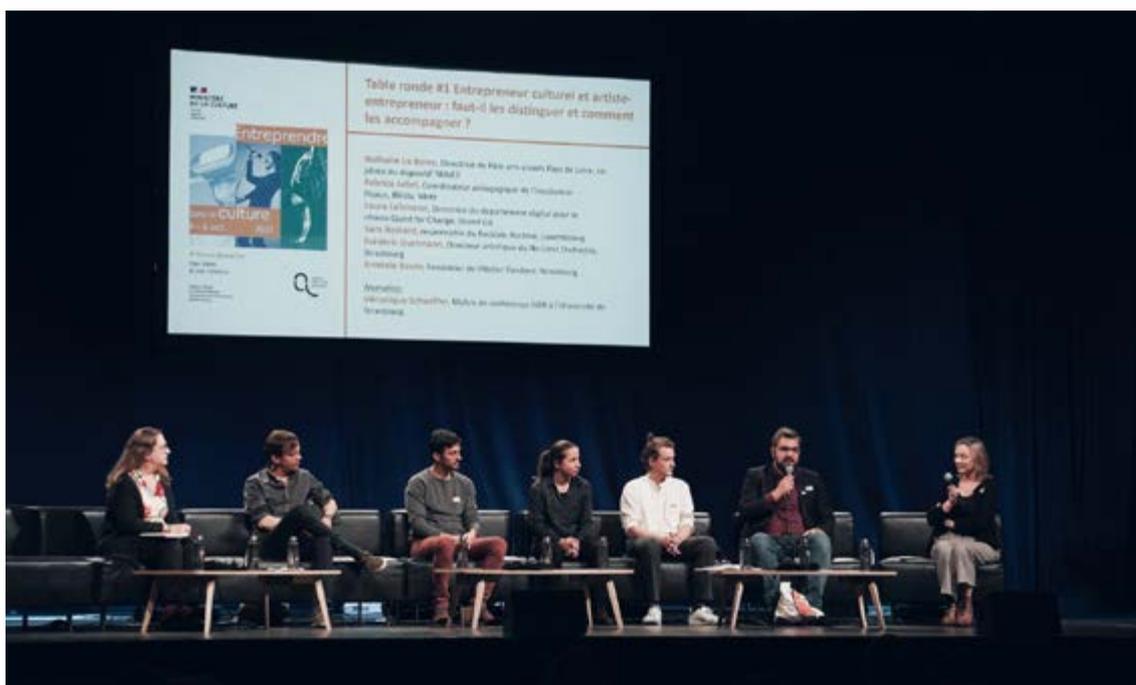
fluxus en 2021

- 3^e promotion (2020/2021) / 11 projets accompagnés ;
- Comité de pilotage : DRAC Grand Est, BLIIIDA (opérateur principal du dispositif, coordinateur du programme pédagogique) et Agence Culturelle Grand Est ;
- 15 partenaires : écoles sous tutelle du ministère de la Culture, tiers-lieux, lieux de diffusion et réseaux professionnels sectoriels ;
- Soutien de 8 collectivités pour un montant total de 20 000 € : Charleville-Mézières, Épinal, Metz, Mulhouse, Nancy, Reims, Strasbourg et Thionville ;
- Financement DRAC : 69 000 €.

■ Le 4^e Forum Entreprendre dans la culture en Grand Est

Temps de rencontres et espace d'information, le Forum Entreprendre dans la Culture a pour but de promouvoir, soutenir l'entrepreneuriat culturel et de partager les réussites de projets innovants. Le 4^e Forum a été organisé par l'Agence culturelle Grand Est, en partenariat avec

la DRAC et en collaboration avec le conseil régional et la Ville de Nancy. Les 4 et 5 octobre 2021, cette édition a rassemblé environ 300 personnes qui ont échangé sur l'importance de la transversalité et de la coopération autour du thème « des idées & des réseaux ».



4^e Forum Entreprendre dans la culture en Grand Est - © agence culturelle Grand Est

■ Métiers d'art

La DRAC a consolidé ses actions en faveur de la création contemporaine et de l'insertion des diplômés issus des écoles et formation des métiers d'art. Elle soutient la programmation

de résidences artistiques et des projets d'aide à l'émergence des artisans d'art et de valorisation des savoir-faire rares.



La résidence de recherche et de création d'Alexandre Dizac, alias Alëxone au CERFAV - Centre européen de recherche et de formation aux arts verriers de Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle) - a été valorisée par l'exposition « En verre et contre tous » au Musée des Beaux-Arts de Nancy, 2021 - © N. Humbert

4. Au plus près des territoires et des artistes

La 2^e édition de l'été culturel

Cette manifestation a deux ambitions : permettre un accès renouvelé aux arts et à la culture pour les habitants des territoires et soutenir les artistes durant la sortie de crise.

- 180 lieux investis par les artistes, en zone rurale, dans les tiers-lieux, les quartiers de la politique de la ville (QPV), les espaces culturels, les hôpitaux ou les Ehpad.
- 260 artistes, collectifs ou professionnels de la culture participants.
- 964 000 € pour financer ces actions.
- 50 000 personnes touchées.



Jeunes estivants : Collectif Knot Out – Cirk'Éole - © Romane Cassard

4 opérations principales :

- Les Jeunes Estivants : 67 résidences de création proposées à de jeunes artistes et professionnels diplômés de l'enseignement supérieur pour expérimenter de nouveaux formats d'intervention artistique au plus près des habitants (338 000 €) ;
- Les Estivants du Livre, de la lecture et des médias : La Fabrique du livre jeunesse, Les livres visibles, Les Jeunes pousses en bibliothèques, Partir en livre, Résidences journalistes et médias (188 000 €) ;
- Un soutien aux programmations estivales spectacle vivant et arts visuels de collectivités et de structures culturelles : 65 projets (348 000 €) ;
- Un soutien de 9 projets proposés par des acteurs culturels du territoire (90 000 €).

Cette édition a trouvé un réel écho auprès des publics, des artistes et des territoires. L'Été culturel est devenu un rendez-vous majeur pour la vie culturelle de la région et pour le soutien aux artistes. Une 3^e édition se tiendra en 2022.

La généralisation du pass Culture

Le pass Culture permet de découvrir et réserver des propositions culturelles géolocalisées. Il est ouvert aux jeunes de 18 ans qui bénéficient d'un crédit de 300 euros pendant 24 mois. De février à juin 2019, le dispositif a été testé auprès de 10 % des jeunes éligibles dans 5 départements, dont le Bas-Rhin. Il a ensuite été étendu à 9 nouveaux départements, dont

les Ardennes, pour finalement concerner l'ensemble du territoire national en mai 2021. En lien avec les préfetures, la SAS pass Culture, qui met en œuvre le dispositif, s'appuie sur la DRAC pour sensibiliser l'ensemble des jeunes, inciter les collectivités et les structures culturelles à déposer des offres afin d'enrichir le catalogue des propositions.

Le déploiement du pass Culture en Grand Est fin 2021

- 73 362 bénéficiaires ;
- 990 lieux culturels permanents inscrits, dont l'ensemble des lieux labellisés ;
- 886 669 réservations effectuées ;
- Taux d'utilisation (taux de bénéficiaires ayant effectué au moins une réservation) : 81,5 % ;
- Intensité d'utilisation (taux de bénéficiaires ayant effectué au moins 3 réservations ces derniers mois) : 72 % ;
- Type de réservations en montant : achats de livres (58 %), instruments (12 %) cinéma (9 %).

Un vent de Micro-Folies

S'appuyant sur les initiatives locales, les Micro-Folies sont des équipements culturels de proximité. Elles proposent une médiation par le numérique et favorisent de nouvelles formes de rencontre entre l'art et les publics. Il

s'agit d'une politique prioritaire du ministère de la Culture qui consacre annuellement 3 M € pour la création du réseau. D'ici 2022, l'ambition nationale est de développer 500 Micro-Folies dont 50 dans le Grand Est.



La Micro-Folie de Bitche (57), ouverte depuis le 19 août 2021 © Ville de Bitche

Les Micro-Folies en Grand Est fin 2021

- 11 équipements ouverts, dans 7 départements ;
- 2 Micro-Folies transfrontalières : à Wissembourg (67), en partenariat avec la Rhénanie-Palatinat et au lycée Condorcet de Schoeneck (57), en partenariat avec la Sarre ;
- Une quarantaine de projets en cours de création ou de développement dans tous les départements.

L'éclosion des tiers-lieux

Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés sur l'ensemble du territoire grâce au déploiement du numérique.

Ils sont localisés aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. A la fin août 2021, 73 tiers-lieux étaient recensés dans la région, dont plusieurs développent des activités culturelles et artistiques.

5. Démocratisation et Industries Culturelles

	AE * (en €)	CP** (en €)
BOP 334 - Livre et industries culturelles	490 702 €	490 702 €
Action 01 : Livre et lecture	490 702 €	490 902 €
BOP 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 886 879 €	23 840 463 €
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	3 946 659 €	3 946 659 €
Action 02 : Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	11 624 302 €	12 867 081 €
Action 03 : Soutien à la langue française et aux langues de France	79 055 €	79 055 €
Action 04 : Recherche culturelle	30 000 €	30 000 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

La démocratisation culturelle

La crise sanitaire a freiné la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Le nombre de projets conçus par les structures culturelles a baissé, ainsi que la proportion d'enfants touchés dans les zones éloignées des grands centres urbains. Les projets de résidence de territoire à l'échelle intercommunale ont été encouragés, ainsi que ceux permettant une création partagée en ruralité, dans des espaces ouverts, avec des populations de différentes générations. Enfin, la contractualisation a permis aux acteurs de s'adapter et de maintenir les résultats antérieurs.

La création de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC) et l'appropriation progressive du concept de droits culturels ont permis d'expérimenter de nouveaux moyens d'action et de soutenir les initiatives des acteurs de terrain. En

lien avec les collectivités et leurs habitants, un travail a été mené avec les tiers-lieux, les ateliers de fabrique artistique (AFA), et les Micro-Folies. L'année 2021 a été l'occasion de mettre en place de nouveaux outils pour :

- Multiplier et renforcer les résidences de création partagée permettant aux jeunes artistes formés dans la région de développer leur projet professionnel en lien avec ces territoires ;
- Faire émerger pour la petite enfance (0 à 3 ans) des résidences Passerelles portées par un trinôme constitué d'artistes, d'établissements d'accueil de jeunes enfants et d'écoles maternelles ;
- Imaginer de nouveaux types de conventionnements avec les conseils départementaux pour l'EAC ainsi que pour le livre et la lecture.

■ L'éveil artistique et culturel du jeune enfant

Il s'agit d'une action fortement portée par la DRAC dans le cadre de l'EAC de 0 à 18 ans. Le plan d'actions est le suivant :

- Présentation des enjeux de l'éveil artistique et culturel : film sur le dispositif Bébéillez-vous et Vade-mecum de l'éveil artistique et culturel en Grand Est / A portée de mains ;
- Déploiement de nouvelles résidences Passe-relles dans chaque cité éducative de la région ;
- Soutien aux projets de médiation visant à l'éveil artistique et culturel du tout petit par le biais des conventions de développement culturel ;
- Formation des acteurs de la petite enfance et des professionnels de la culture aux enjeux de l'éveil artistique et culturel ;
- Réflexion sur une stratégie partagée avec les départements et la CAF ;
- Déploiement dans 6 collectivités de Premières pages, opération d'éveil au livre et à la lecture des 0-3 ans associant professionnels des bibliothèques et de la petite enfance. Deux collectivités ont déployé Des livres à soi, programme de médiation à la littérature jeunesse, de démocratisation de la lecture et de prévention de l'illettrisme dans les quartiers défavorisés.



Une résidence de territoire à L'ESAT l'Éveil de Cormontreuil (51) - © ESAT l'Éveil

■ Les politiques culturelles interministérielles

Les politiques culturelles interministérielles ont été diversement affectées par la crise. La coopération avec l'Agence régionale de santé (ARS) a repris et l'appel à projets avec la Justice a pu être relancé. Le développement des jumelages entre structures culturelles labellisées

et les quartiers de la politique de la ville (QPV) a marqué le pas. Enfin, la convention inter-académique en faveur de l'EAC a été renouvelée entre la DRAC et les trois rectorats. La DRAAF est désormais intégrée comme nouveau partenaire, ce qui étend la convention à l'enseignement agricole.

■ Conventonnement avec les collectivités territoriales

Vers de nouveaux contrats départementaux

Le développement des conventionnements EAC avec les collectivités territoriales s'est accentué. Dans certains départements ruraux comme la Haute-Marne et les Ardennes, les contrats ont été signés à l'échelle département-

tales. Une nouvelle convention de développement culturel a été signée à Saint-Dié-des-Vosges et les premières réflexions ont été engagées avec Mulhouse et l'Eurométropole de Strasbourg.



Signature du CTEAC des Ardennes le 25 mai 2021 - © DRAC Grand Est

Le cas exemplaire du département des Vosges

Une convention cadre 2021-2023 a été signée entre le Conseil départemental des Vosges, la DRAC, et le Rectorat, afin de fixer les priorités. Désormais, 100 % du territoire est couvert par des CTEAC liant EPCI, DRAC et Conseil départemental des Vosges. Ce dernier anime le réseau des coordinateurs de CTEAC, qu'il contribue à former et à fédérer.

Bilan des projets EAC en 2021

- 74 résidences d'artistes et de journalistes en milieu scolaire et 3 résidences partagées de territoire ; 10 résidences Fabrique Grand Est et Fabrique d'Europe ;
- 449 projets fédérateurs portés par les structures culturelles du territoire ;
- 274 projets d'EAC portés par les établissements scolaires du territoire ;
- 232 rencontres d'écrivains en milieu scolaire ;
- 1 résidence itinérante du FRAC dans les lycées agricoles du Grand Est.

■ Livre et lecture

Économie du livre et vie littéraire

La structuration souhaitée conjointement par l'État et le Conseil régional a permis de répartir les missions entre les trois centres de ressources régionaux de la filière du livre, via une feuille de route commune.

Le conventionnement État-Région-CNL simplifie le dispositif des aides pour les porteurs de projet et rend la subvention plus efficace. L'appel à projets commun a permis de coordonner l'aide apportée

aux secteurs de la librairie, de l'édition et de la vie littéraire ainsi qu'à des projets interprofessionnels et transfrontaliers.

Enfin, les groupes de travail DRAC/Rectorat/Région se sont réunis à six reprises. Ces rencontres ont structuré les actions pour les différents maillons de la chaîne du livre et favorisé la mise en place des mesures du PRE.



Ouverture des 2^e Régionales de la librairie à Nancy le 4 juillet 2021, une journée d'échanges sous le patronage de LILE, l'association des Libraires de l'Est, en présence de C. Creff, directrice régionale des affaires culturelles © DRAC Grand Est

Des nouveaux CTL et CDLI

En 2021, des Contrats territoire lecture (CTL) et Contrats départementaux lecture itinérance (CDLI) ont été signés avec la communauté d'agglomération de Saint-Dizier-Der-et-Blaise (55), la communauté de communes de Lunéville à Bacca-

rat (54), la communauté de communes des Portes des Vosges méridionales (88), la communauté de communes du Ried de Marckolsheim et la Ville de Wissembourg (68).

L'aide à l'aménagement des bibliothèques grâce à la dotation générale de décentralisation (DGD)

Le concours particulier créé dans le cadre de la DGD, pour les bibliothèques communales, intercommunales et départementales accompagne les collectivités dans leurs projets de développement de bibliothèques et de lecture publique. En 2021, 91 opérations ont été soutenues pour un montant total de 5 641 570 €. Les subventions ont

prioritairement porté sur l'équipement informatique ou numérique (27 dossiers), l'équipement mobilier et matériel (27 dossiers) et l'extension des horaires d'ouverture (16 dossiers). Elles ont également permis la construction ou l'extension de 8 bibliothèques.



Ouverture en 2021 de la médiathèque Le Nez aux vents de Chaumousey (88) - © Ville de Chaumousey

Le patrimoine écrit

Après une réduction des opérations en 2020, le Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques - FRRAB - a retrouvé cette année un rythme d'activité habituel avec 5 dossiers de restauration, 1 commande de reliure

d'art et 16 projets d'acquisitions patrimoniales émanant de 8 collectivités. La DRAC a financé 80 % de ces opérations pour 37 841 €, à parité avec le Conseil régional.

Le numérique

Pour sa 3^e édition, l'appel à projets PNV (Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels) a bénéficié de moyens renforcés. Il a été doté de 250 000 € contre 190 000 € les années précédentes. Cette

mobilisation financière a permis de faire face à un nombre accru de dossiers et de soutenir 15 projets relevant des champs de l'archéologie, des musées, de l'art lyrique, des archives, de l'audiovisuel, de l'histoire du livre et du patrimoine verrier.

Langue française et langues de France

La DRAC contribue à la maîtrise de la langue française auprès des publics en difficulté. Elle soutient les acteurs régionaux qui œuvrent pour la maîtrise du français ou la valorisation des langues de France. En 2021, la DRAC a piloté l'appel à projet « Action culturelle et langue française ». 10 projets

locaux et 1 projet à dimension régionale ont été soutenus pour un montant total de 58 555 €. Le montant alloué en faveur des langues de France s'élève à 46 000 €.

■ Cinéma et audiovisuel

Accompagnant la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, la DRAC a soutenu 13 actions retenues dans le cadre de l'appel à projet « Éducation aux médias, à l'information et aux images » articulé autour des actions d'éducation aux médias, à l'information et aux images, des résidences de journalistes et des productions médiatiques.

L'action de la DRAC se déploie également par l'intermédiaire de la convention régionale CNC/Région/DRAC qui intègre les nombreux dispositifs en faveur du soutien à l'image. Elle assure un rôle de veille et de conseil auprès des exploitants, organisateurs de manifestations, producteurs qui sont affectés par la crise sanitaire.



Confluences, le nouveau cinéma de Bar-le-Duc - © Confluences / Cédric Aubry

L'aménagement cinématographique : un nouveau cinéma à Bar-le-Duc (55)

Des projets de modernisation ou de création d'établissements cinématographiques ont été autorisés en Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi), pour laquelle la DRAC est service instructeur.

Autorisé en 2019, le cinéma Confluences a ouvert à Bar-le-Duc en mai 2021. La DRAC a suivi la construction puis la mise en service de l'équipement. L'UDAP de la Meuse a veillé aux aménagements paysager et urbain. L'équipement est implanté au plus proche de la vie urbaine du centre-ville avec une ouverture sur la friche du quartier Saint Jean. Enfin, le bardage bois proposé sur certaines façades renoue avec l'architecture traditionnelle locale. Visible depuis la ville haute, le cinéma participe au paysage urbain de la commune et du nouveau quartier.

La web radio portée par l'Espace social & culturel Victor Hugo de Vivier-au-Court (08)

Ce projet exemplaire est réalisé en partenariat avec l'éducation nationale et des acteurs du champ social et culturel. Il s'adresse à des publics variés (enfants, jeunes et adultes). A l'échelle de « Ardenne Métropole » mais diffusant dans tout le département, il s'agit de créer et construire une web radio permettant aux publics d'analyser l'information et d'en produire afin de créer du débat sur le net. Cette démarche participative offre l'occasion de découvrir le matériel, de décrypter les codes de la radio, de favoriser l'engagement, les échanges et les expériences ainsi que de valoriser le territoire.

6. La Création

	AE * (en €)	CP** (en €)
BOP 131 – Création	39 074 303 €	40 138 322 €
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	35 450 931 €	35 735 350 €
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	3 623 372 €	4 402 971 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Le spectacle vivant

La consolidation et l'augmentation des crédits dédiés à la création (BOP 131), alliés à ceux du Plan de relance, ont permis de soutenir les scènes nationales, centres dramatiques nationaux (CDN), scènes conventionnées, opéras, centres chorégraphiques nationaux (CCN), scènes de musiques actuelles (SMAC), ainsi que les équipes artistiques. Cependant, le ralentissement de l'activité a entraîné un engorgement des programmations qui durera probablement jusqu'en 2023.

Dans ce contexte, la majorité des structures ont attendu la stabilisation de la situation pour reprendre leur activité. Certaines ont proposé des alternatives en :

- construisant des projets de créations avec les équipes présentes sur les territoires ;
- proposant des temps forts adaptés à des jauges limitées et en extérieur ;
- développant les résidences, spectacles et activités en milieu rural ;
- mettant en place des mallettes pédagogiques pour aider les artistes des musiques actuelles dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle.

Trois nouvelles scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

L'appellation Scène conventionnée d'Intérêt National (SCIN) est attribuée à une structure reconnue pour la qualité de son programme d'actions artistiques et culturelles. L'appellation est assortie de l'une des mentions : « Art et création », « Art, enfance, jeunesse » et « Art en territoire ». En 2021, trois nouvelles appellations SCIN ont été attribuées en Grand Est :

- Le Centre de rencontre, d'échange et d'animation (CREA) de Kingersheim (Haut-Rhin) : La mention « Art, enfance, jeunesse » souligne le travail développé en direction de l'enfance et de la jeunesse en reconnaissant le rôle majeur joué par le Festival Momix dans la diffusion des spectacles jeune public ainsi que l'important volet d'EAC nourri par la présence continue d'artistes.

- L'Espace Bernard-Marie Koltès (EBMK) de l'Université de Lorraine, à Metz programme et accompagne des artistes engagés dans les écritures théâtrales contemporaines, facilite leur travail de création, la diffusion de leurs œuvres et la rencontre avec la population. Il est labellisé avec la mention « Art et création ».
- La Machinerie d'Homécourt (Meurthe-et-Moselle) soutient le travail de création des artistes, diffuse largement leurs œuvres et organise leur présence sur le territoire. La qualité de son projet est saluée par la mention « Art et création ».



CREA à Kingsheim, nouvelle SCIN créée en 2021 - © CREA

■ La structuration des réseaux

- **Grabuge, le nouveau réseau des musiques actuelles en Grand Est** poursuit le travail de structuration et de stabilisation de sa gouvernance, avec l'arrivée en 2021 de son coordinateur général, et le lancement de plusieurs missions. Une enquête a été lancée afin de recenser les pratiques et les besoins des structures de musiques actuelles du Grand Est et d'identifier les grands axes de travail à développer : le numérique, la communication et la direction technique.
- **La Plateforme des musiques de création (PfMC)** a poursuivi sa structuration. Elle fait désormais partie du réseau national « Futurs composés » en tant que premier réseau régional de musiques contemporaines. En 2021, le travail a porté sur l'unification et la visibilité de la structure par la création d'un logo et d'une lettre d'information. Un travail de groupe a été mené sur le transfrontalier, le métier de compositeur et l'écriture de la musique aujourd'hui et demain.
- **L'estdanse, un nouveau réseau pour la danse en Grand Est**
Le Plan de relance a participé à la structuration de ce réseau mutualiste et solidaire composé de 13 structures culturelles du Grand Est. L'objectif de l'estdanse est de soutenir des artistes chorégraphes, de rendre visible la danse sur le territoire régional et de favoriser la création d'une pièce chorégraphique diffusée dans le réseau. Les directeurs de structures et les acteurs du secteur chorégraphique ont décidé de soutenir des projets de production/diffusion d'équipes artistiques implantées dans la région. Chaque membre du réseau s'engage à diffuser la pièce, soit dans son théâtre, soit dans une salle dans le cadre d'un partenariat, soit avec un autre partenaire du réseau en cas de proximité géographique. Le partenaire est aussi incité à accueillir l'équipe en résidence de création et à assumer son rôle de producteur. En 2021, deux projets ont été retenus : ALL (à la lisière) de la Distillerie Collective - Marie Cambois et Jeux de société de la Compagnie Ez3_Ezio Schiavulli.



Jeux de société - Cie Ez3_Ezio Schiavulli - © Chiara Ventola

■ Un Fonds Festivals en reconduction

Sur les 30 M € du fonds, le Centre national de la musique (CNM) a reçu 20 M € pour les festivals musicaux. Les DRAC ont bénéficié de 10 M €. Dans le Grand Est, le CNM et la DRAC ont soutenu 47 festivals (1 720 604 €) :

20 festivals de musique aidés par le CNM (999 702 €) ;

27 festivals autres esthétiques aidés par la DRAC (720 902 €).



Inauguration de Face B, à La Macérienne de Charleville-Mézières - © CD08

La 1^{ère} édition de Face B sur le site de La Macérienne, à Charleville-Mézières

Organisatrice du festival ardennais « le Cabaret Vert », l'association FLAP a lancé la 1^{ère} édition de Face B, née de la volonté d'imaginer une manifestation compatible avec le contexte de crise sanitaire. Durant 31 jours, Face B a proposé concerts, ateliers, bande dessinée, installations et engagements écologiques dans un lieu culturel éphémère implanté sur une friche industrielle. Près de 50 000 visiteurs sont venus découvrir le site. Cette manifestation a permis d'imaginer les contours de ce projet de tiers-lieu en préfiguration.

■ Dix compositeurs aidés à l'écriture d'une œuvre musicale pour le Grand Est

Atravers le dispositif d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale, le ministère de la Culture soutient la création contemporaine et les compositeurs. L'objectif est triple : susciter un plus grand nombre de projets de création, améliorer les conditions de travail des

compositeurs, encourager les structures de production et de diffusion à programmer des œuvres de musique de compositeurs vivants pour assurer la diversité de l'offre et le renouvellement des répertoires. En 2021, 22 dossiers ont été déposés et 10 compositeurs ont été lauréats.

■ Les arts visuels

■ Les FRAC

Pour répondre à des problématiques communes en matière de conservation préventive des collections, les trois FRAC du Grand Est (Metz, Reims et Sélestat) ont élaboré des projets d'aménagement, d'extension ou de déménagement de leurs réserves. En 2021, ils ont été accompagnés dans le financement d'études, de récolement, d'investissement et de déplacement d'une partie des collections.

Durant l'année scolaire 2020-2021, les trois FRAC ont réalisé, sous l'appellation Ecotopia, une opération régionale de grande envergure à destination de l'ensemble des lycées agricoles de la région avec résidences d'artistes, expositions, soirées de projection et de musique. On peut citer la résidence du dessinateur Jean Chauvelot, au contact des élèves et des enseignants pendant cinq mois et qui a réalisé « 2 133 km », une bande dessinée qui relate cette expérience.

■ Création et réseau

Nouvelle direction pour le CEAAC de Strasbourg

Le Centre européen d'actions artistiques contemporaines de Strasbourg (CEAAC) a accueilli une nouvelle directrice en septembre 2021. Alice Mortard était depuis 2016 la conservatrice en chef du CAPC de Bordeaux, après avoir occupé d'autres

responsabilités dans des institutions britanniques. Son projet artistique et culturel fera l'objet d'une candidature au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national - CACIN ».

Un Centre d'art à ciel ouvert : Le Vent des Forêts (Meuse)

Situé autour de Fresnes-au-Mont (55), ce Centre d'art contemporain d'intérêt national CACIN propose des œuvres sur 45 km de sentiers forestiers. 8 nouvelles œuvres étaient à découvrir en 2021 sur un ensemble de 130 œuvres. Depuis mai 2021, le développement d'une nouvelle application mobile a enrichi la visite par l'accès à des textes, photos, vidéos selon la géolocalisation des œuvres. Avec 50 000 visiteurs par an, le Vent des Forêts s'affirme désormais comme une destination touristique dans la Meuse. Le café de Lahaymeix, un bâtiment acquis en 2020, a fait l'objet d'un aménagement provisoire et d'une commande graphique. Cette extension du centre d'art permettra d'améliorer l'accueil des publics et contribuera encore à renforcer le rôle du Vent des Forêts comme acteur du territoire.



Le Vent des Forêts – Belladonna-Phénix d'Amandine Guruceaga - © Élise Devismes

Le réseau régional des arts visuels Plan d'Est

Après la création du réseau régional des arts visuels Plan d'Est en 2020, l'année 2021 a permis les premières actions concrètes, sur la base des préconisations du Schéma d'orientation pour les arts visuels (SODAVI). Structuré en trois collèges (artistes-auteurs, structures, métiers), le nouveau pôle construit son action d'appui au secteur à travers trois grands axes :

- Être l'interlocuteur représentatif de l'ensemble des professionnels des arts visuels auprès de l'État et des collectivités locales ;
- Faciliter la mise en réseau des acteurs aux échelles régionale, nationale, transfrontalière et internationale ;
- Développer une mutualisation et une centralisation de l'information aux acteurs du secteur.

Un nouveau festival de photographie dans la métropole de Nancy

Depuis 2019, le Nouvel observatoire photographique du Grand Est (NOP-GE) promeut et expose la diversité de la photographie contemporaine. Son action se structure par l'organisation d'un festival qui se tient dans la métropole de Nancy tous les deux ans. La 1^{ère} édition « Des arbres et des hommes », portait sur les questions environnementales et s'est tenue en septembre 2021. La manifestation a accueilli des artistes sélectionnés suite à un appel à candidatures ainsi que des œuvres importantes issues de collections privées et publiques.

■ La commande publique

Une commande dans l'espace public à Chaumont (52)

Prenant appui sur Le Signe (CACIN), la Ville de Chaumont a mis en œuvre un parcours graphique urbain en 5 commandes. L'objectif était de valoriser les entrées de la ville et de permettre au public de mieux s'approprier la création. Les artistes se sont exprimés par le trait et par la couleur, par un

travail de géométrie décorative ou le signe abstrait autant que la typographie et la signalétique monumentales. la DRAC a participé à hauteur de 28 % du coût total (170 000 €) au titre de la commande publique artistique.

La commande artistique du 1 % de la SMAC de la MJC de Belleville sur Meuse (55)

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a lancé une procédure de commande dans le cadre du 1 % artistique pour la SMAC de la MJC de Belleville sur Meuse. L'enjeu est aussi d'établir en extérieur un parcours d'art contemporain accessible à tous. Le comité de sélection a retenu

3 candidats pour concourir. Leur choix balaie un large spectre de pratiques du design à l'art contemporain avec une attention particulière à l'écoute et à la participation des habitants. Au printemps 2022, un jury retiendra le projet définitif. Le budget s'élève à 27 107 €.

Deux commandes publiques pour la cathédrale Saint-Étienne de Metz

Dans le cadre des 800 ans de la cathédrale Saint-Étienne de Metz, surnommée « la lanterne du Bon Dieu » en raison de la très grande surface de ses vitraux, la DRAC a initié deux commandes publiques artistiques :

- Les 16 nouveaux vitraux de Kimsooja sont le fruit d'une étroite collaboration entre l'artiste sud-coréenne et l'atelier du maître-verrier Pierre-Alain Parot à Aiseray (Côte-d'Or). La transparence associée au réfléchissement a nécessité la mise au point d'une « double peau » de verres losangés, les uns traditionnels et transparents, les autres dichroïques, créant une lumière irisée avec un effet miroir. Le résultat produira une image lumineuse, et doucement progressive, d'une couleur à l'autre. Des travaux de maçonnerie et de restauration de sculptures (chapiteaux et frises) ont été effectués pour préparer l'installation de cette création. Le coût s'élève à 0,51 M € financé par le ministère de la Culture.
- La nouvelle signalétique de la cathédrale ajoute une dimension esthétique à l'information du public. Elle établit le lien entre patrimoine et création. Le projet retenu est une interprétation typographique contemporaine réalisée à partir de sources épigraphiques médiévales. Ainsi mise en forme, l'information se déploie comme dans un livre ouvert. Sous la responsabilité du clergé, le parcours spirituel propose des extraits de textes sacrés projetés sur les murs. Le parcours patrimonial est ponctué de 20 stèles réalisées en supports matériels et pérennes. Le coût s'élève à 0,31 M €, financé par le ministère de la Culture.



Composition des nouveaux vitraux par Kimsooja à l'atelier Parot à Aiseray (Côte-d'Or) - © DRAC Grand Est

7. Les Patrimoines

	AE * (en €)	CP ** (en €)
BOP 175 – Patrimoines	39 074 303 €	40 138 322 €
Action 01 : Monuments historiques et patrimoine monumental	26 886 879 €	23 840 463 €
Action 02 : Architecture et espaces protégés	20 875 001 €	17 482 105 €
Action 03 : Patrimoine des musées de France	953 522 €	991 191 €
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	2 156 244 €	2 387 758 €
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	238 856 €	265 217 €
Action 09 : Patrimoine archéologique	2 524 624 €	2 575 558 €

*AE : autorisation d'engagement / ** CP : crédit de paiement

Monuments historiques

En 2021, plusieurs chantiers sont venus s'ajouter aux missions habituelles de la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH) : mise en œuvre du plan de relance, simplification administrative des procédures, l'exécution du plan sécurité et sûreté des cathédrales. Une programmation quinquennale « étude-travaux » a été mise en place sur l'ensemble des monuments historiques appartenant à l'État (MH État). Ces chantiers apportent de réelles améliorations pour l'exercice immédiat des missions et permettent de préparer l'avenir. La chaîne diagnostics généraux, travaux d'entretien et restaurations est désormais programmée sur 5 ans.

Pour les autres monuments, la diversité des territoires de la région, la complexité et la variété des dossiers ont conduit à renforcer la politique d'optimisation des crédits d'intervention, avec un effort particulier d'aide à la maîtrise d'ouvrage, voire avec un recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique ou privée.

Plusieurs dossiers ont nécessité la création de comités scientifiques pour améliorer le contrôle scientifique et technique. La restauration de l'écluse de Kembs (68) de Le Corbusier en fait partie.

Suite aux mesures de déconcentration des procédures, les Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) ainsi que les Maisons des Illustres bénéficient d'une CRPA thématique depuis novembre 2021. Le label VPAH est maintenant reconnu comme un outil de valorisation et d'aménagement culturel du territoire. La DRAC anime ce réseau en réunissant les animateurs du patrimoine plusieurs fois par an. Enfin, l'effort porté sur la communication et la valorisation a permis d'accroître la présence éditoriale des sujets patrimoniaux et de renforcer le lien entre patrimoine et EAC, avec un succès particulier pour la visite du chantier de restauration de la tour Sud de la cathédrale de Troyes.

■ Les travaux sur les monuments historiques appartenant à l'État

Pour développer une stratégie pluriannuelle d'intervention, les neuf cathédrales, propriétés de l'État et affectées au ministère de la Culture, ont bénéficié de travaux de restauration, dont certains au titre du plan de relance (Troyes, Reims, Saint-Dié et Nancy). Metz, Strasbourg, Ver-

dun et Langres ont bénéficié d'un budget global de près de 7,8 M €. De plus, le budget d'entretien alloué aux conservateurs, à hauteur de 110 000 € par édifice, conforte leur rôle en matière de sécurité mais aussi de capacité d'intervention.

Les châteaux forts d'Alsace

Les châteaux forts d'Alsace constituent un patrimoine de première importance au sein du Grand Est par leur nombre et par leur qualité architecturale et paysagère mais aussi par leur rôle dans la vie associative, culturelle et touristique. La DRAC a signé une convention avec la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) pour mieux accompagner les associations qui se chargent de l'entretien et de la valorisation des ruines castrales. Ce partenariat permet une meilleure coordination de l'assistance technique, administrative ou financière apportée aux bénévoles, tout en rappelant le rôle régalien des services patrimoniaux de l'État (CRMH et SRA).

En parallèle, la CRMH a passé commande d'un bilan sanitaire général des 22 châteaux alsaciens appartenant à l'État, car situés dans des forêts

domaniales. Cette phase est un préalable en vue d'une programmation des travaux de restauration et de sécurisation, en fonction des urgences. Le rapport est attendu pour le début de l'année 2023.

Le suivi des travaux sur ruines castrales est désormais confié à un agent référent. De nombreuses subventions, en fonctionnement comme en investissement, ont pu être accordées, comme les travaux en urgence à la suite d'effondrements au château de l'Engelbourg (68), du Grand Geroldseck (67), ou encore les travaux de restauration et de valorisation, comme pour le château de la Wasenbourg (67) par exemple.



Château-fort du Grand Geroldseck (Haegen-67) - effondrement avant restauration - © P. Dufour, ACMH

La Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

Le comité de pilotage triennal qui réunit la préfète de région, la maire et l'archevêque de Strasbourg s'est déroulé le 6 mai 2021. Il a été l'occasion de dresser un bilan des travaux passés et de valider les projets à venir. La restauration de la coupole romane de la croisée a reçu son autorisation de travaux en mai. La première tranche a été engagée en décembre, pour un montant de 798 282 €. Sous la maîtrise d'œuvre de l'ACMH, l'opération

visait à stabiliser l'intrados de la voûte et à rétablir son enduit pioché au XIX^e siècle, ainsi qu'à purger l'extrados de sa chape de ciment qui sera remplacée par une couverture en plomb. Cette opération rouvrira les baies de la tour Klotz. Les travaux dureront jusqu'en 2023 et se dérouleront en parallèle de la restauration du portail Saint-Laurent, dont les études sont en cours.

Les bilans sanitaires globaux sur les Monuments historiques État

Dans le cadre de la stratégie de programmation pluriannuelle des travaux sur les MH État, un bilan sanitaire global du Palais du Rhin, domaine national et siège de la DRAC Grand Est, a été rendu par Pierre Dufour (ACMH). Cette étude propose une priorisation des travaux de restauration en trois grandes phases, allant des interventions plus urgentes (4 tranches pour assurer le clos-couvert) jusqu'à la restauration des décors intérieurs.

Le programme prévoit également des études sanitaires globales, des mises à jour décennales et l'établissement d'un relevé de plans sur les cathédrales de Reims (2022), Strasbourg (2022), Saint-Dié-des-Vosges (2022), Verdun (2023), Metz (2024) et Nancy (2025).

Les orgues

La relance des interventions sur les grands orgues prévoit des restaurations successives à Reims, Nancy et Troyes. A Reims, l'opération est prise en charge à hauteur de 1 513 566 € HT par la DRAC et bénéficie de 850 000 € de mécénat apportés

par des particuliers et des entreprises. L'année a été marquée par le déménagement des 6 742 tuyaux dans l'atelier de restauration. De son côté, la restauration de l'orgue de Nancy a été lancée dans le cadre du PRE en fin d'année 2021.



L'orgue de la cathédrale de Reims - © Michel Feck

L'Abbaye de Clairvaux (10)

Le projet de reconversion du site de Clairvaux avance efficacement. La convention entre l'État et les collectivités, encadrant la procédure jusqu'à la sélection du ou des porteurs de projets via une phase de mise en concurrence, a été signée à l'automne. En parallèle, la DRAC a signé une convention d'utilisation du site avec l'association « Renaissance de l'abbaye de Clairvaux », ainsi qu'une convention quadripartite avec le conseil régional,

le conseil départemental de l'Aube et l'association pour soutenir et pérenniser l'animation du site sur la période 2021-2023. La DRAC, en lien avec le conseil régional, a initié un travail de récolement des objets et mobiliers conservés sur site, en vue de leur valorisation. De plus, les études préalables aux travaux du grand cloître sont en cours dans la perspective de l'ouverture de la procédure de dialogue compétitif en 2022 et de travaux dès 2023.

■ Le soutien financier aux travaux sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État

La DRAC a continué sa politique de taux différenciés en fonction des enjeux territoriaux. Des projets en Lorraine, dans la Meuse et les Vosges, bénéficient d'un soutien important pouvant aller jusqu'à 50 % de taux de subvention. Avec l'apport du Fonds incitatif et partenarial (FIP), le taux de subvention de certaines opéra-

tions s'élève à 60 % (église d'Asfeld dans les Ardennes). Plusieurs opérations ont été achevées comme la restauration de l'église Saint-Geosmes (52), précédemment listée en péril, ou encore la restauration des pavillons de l'ancienne abbaye de Trois-Fontaines (51).

Les Bains municipaux de Strasbourg

L'opération de restauration des Bains municipaux de Strasbourg s'est achevée le 8 novembre 2021. Conçu par l'architecte Fritz Beblo entre 1903 et 1908, l'édifice est un équipement municipal emblématique, conservé avec ses décors et dispositions d'origine. La restauration, confiée par la ville à la Société publique locale - SPL des Deux Rives

et conduite par François Châtillon (ACMH), a duré de 2019 à 2021. Elle a bénéficié d'une subvention d'1 M € de la DRAC.

L'opération a permis d'adapter l'établissement aux normes et à une exploitation plus économe en énergie et en eau.



Bains municipaux de Strasbourg, visite du chantier par l'équipe de la CRMH en septembre 2021 - © DRAC Grand Est

L'église de la Paix de Froeschwiller (68)

Bâti de 1872 à 1876, ce temple protestant de style néo-gothique est orné de nombreux vitraux, lustres et meubles offerts en souvenir des morts de la guerre de 1870. Il est un monument emblématique de la période d'Annexion de l'Alsace-Moselle. L'église se distingue en outre par la personnalité de son concepteur, l'architecte franco-allemand Charles Winkler (1834-1908). L'édifice est menacé. Le chœur présente des fissures dont l'évolution est rapide. Un diagnostic architectu-

ral et géotechnique a montré une défaillance des fondations, vraisemblablement à cause d'un mouvement du sol. En 2021, la situation a été sécurisée par des étalements et la dépose des vitraux de l'abside. L'édifice, en péril imminent, doit faire l'objet d'une restauration urgente. Le vœu de classement au titre des MH émis par la CRPA du 3 novembre 2020 a reçu le 9 décembre 2021 un avis favorable de la CNPA.

Le Triptyque des Vies de la Vierge de l'église Sainte-Savine (10)

En collaboration avec le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France), la DRAC a accompagné la restauration du triptyque des vies de la Vierge de l'église de Sainte-Sa-

vine, remarquable peinture sur bois du beau XVI^e siècle troyen, davantage connu dans les champs de la sculpture et du vitrail.



Le triptyque de Sainte-Savine en atelier - © DRAC Grand Est

■ La Mission Patrimoine

A l'occasion de la 4^e édition de la Mission Patrimoine (Bern) pour la sauvegarde du patrimoine en péril, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et la Française des Jeux (FDJ), 100 nouveaux projets

ont été présentés, dont 9 pour le Grand Est. Ils rejoignent les 18 projets emblématiques déjà dévoilés en avril 2021, dont la Maison de maître de forge à Rupt (52).

■ Protection et valorisation des MH en 2021

MH protégés en 2021

- Classement de la Nécropole d'Audun-le-Tiche (57) et de la Maison Berweiller à Sierck-les-Bains (57).
- Inscription des 9 chapelles-abris de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun (55) et de la Caserne Desvallières à Metz (57)



Inscription MH de la Caserne Desvallières à Metz - © DRAC Grand Est

La valorisation patrimoniale

- **Architecture contemporaine remarquable (ACR)** : l'étude du label ACR sur la Champagne-Ardenne s'est achevée avec 32 propositions de labels à la CRPA.
- **Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH)** : l'année 2021 a consolidé le réseau régional et renforcé sa cohérence avec les signatures de deux nouvelles conventions de PAH qui se sont étendus au Pays de Langres (passage de Ville à Pays) et au Pays d'Épinal Cœur des Vosges. De plus, la convention de la VAH de Reims (51) a été renouvelée et Mulhouse (68) et Troyes (10) ont présenté leur demande de renouvellement du label. Enfin, l'ouverture du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) de Sedan a été un événement important.
- **Maison des Illustres** : après une année blanche, la campagne de labellisation a été relancée. La reconduction de 9 Maisons labellisées a permis de mieux connaître certaines d'entre elles ; une publication régionale est en cours. Elle rassemblera les 20 Maisons du Grand Est.
- **Biens Unesco** : un partenariat est mis en place entre la ville de Reims, le CMN et la DRAC afin de recruter une AMO pour la rédaction du plan de gestion ; en outre, un cahier des charges a été rédigé afin de recruter un prestataire pour la création des zones tampons du bien Vauban (Longwy et Neuf-Brisach). Par ailleurs, les conditions sanitaires ont impacté le projet de centre d'interprétation Le Corbusier à Saint-Dié-des-Vosges qui est reporté d'une année.

- **Rendez-vous aux Jardins (du 4 au 6 juin 2021)** : la 18^e édition de cette manifestation nationale avait pour thème « la transmission des savoirs ».
- **Journées européennes du patrimoine (18-19 septembre 2021)** : 1 400 lieux étaient ouverts et 2 200 événements proposés autour de la thématique « Ensemble, faisons vivre le patrimoine », un bilan renouant avec les chiffres d'avant la pandémie.
- **Levez les yeux (17 septembre 2021)** : cette opération se tient la veille du week-end dédié aux JEP et aux Journées nationales de l'architecture. Le public scolaire, de la maternelle à la terminale, est invité à la découverte du patrimoine et des structures culturelles de proximité, sous la conduite des enseignants. 28 événements se sont déroulés dans la région. La DRAC Grand Est a organisé des visites à la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg et au Château du Pailly (52), 2 MH appartenant à l'État.
- **Médiation et démocratisation culturelle** : pendant l'été et pour les JEP, avec la commune et l'association locale, la CRMH a présenté l'étude du jubé de l'église de l'Assomption de Villemaur-sur-Vanne (10). Parallèlement, elle s'est engagée sur des actions de démocratisation culturelle. Dans le cadre de la restauration de la tour Sud de la cathédrale de Troyes, des visites ont été proposées aux publics scolaires et plus largement aux visiteurs de tous horizons. Deux projets artistiques globalisés (« Je découvre mon patrimoine » et « Architecture et développement durable ») sont également proposés durant l'année scolaire 2021-22.



CIAP de Sedan - © DRAC Grand Est

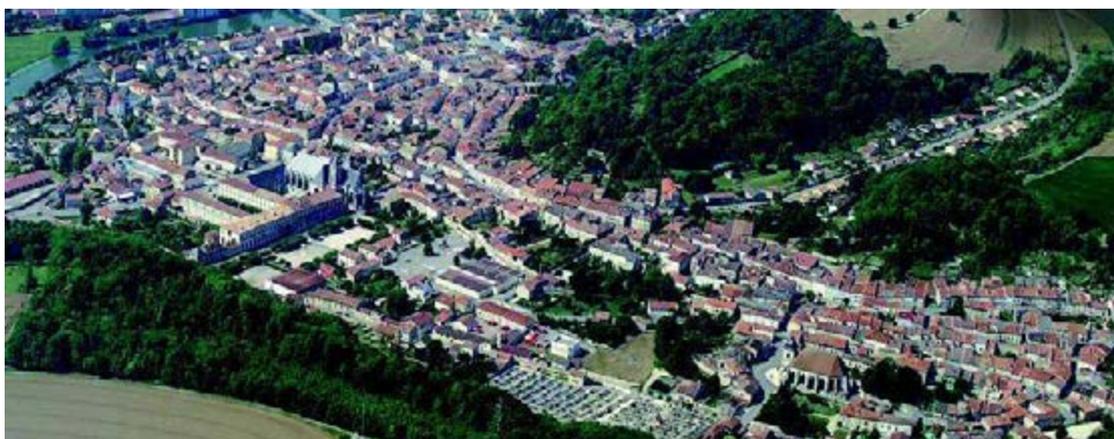
Espaces protégés, architecture et cadre de vie

La DRAC Grand Est dispose de dix Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) qui veillent à la création, la préservation et la mise en valeur des espaces protégés, en lien avec le Conseiller pour l'architecture et les collectivités locales. Elles participent et veillent à la qualité durable des espaces urbains et naturels par la gestion des sites et paysages, l'aménagement du territoire et le respect des réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain.

Les UDAP se sont fortement engagées dans la préparation du traitement dématérialisé des demandes d'autorisations d'urbanisme, dont le démarrage est fixé au 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Le ministère de la Culture déploie Patronum, application de gestion des consultations de l'UDAP qui est le premier module d'un système d'information patrimoniale permettant à l'ensemble des services de gérer leurs différentes missions dans un outil commun et transversal.

La préservation et la mise en valeur des espaces protégés

- Les UDAP participent à l'instruction des projets d'aménagement ou de travaux dans les espaces protégés, activité en très nette augmentation en 2021 (environ 30 % de dossiers supplémentaires).
- De nombreuses et régulières permanences se sont tenues dans les communes à forte densité patrimoniale ou dotées d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), voire en accompagnement du dispositif Maison France Service, et avec les services d'urbanisme des grandes villes de la région ;
- Plusieurs dizaines de Périmètres délimités des abords (PDA), se substituant aux périmètres de 500m et adaptant ainsi les abords des MH aux enjeux réels du monument et du site, ont été élaborés en 2021.
- L'accompagnement des SPR avec règlement d'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou avec PSMV (Plan de sauvegarde et de mise en valeur) s'est poursuivi. En 2021, les travaux suivants ont été réalisés :
 - o Adoption des PSMV de Saint-Mihiel (55) et Charleville-Mézières (08) et validation en commission locale du SPR le 6 décembre 2021, après 10 années d'études de la révision / extension du PSMV de Strasbourg (67) ;
 - o Adoption des AVAP de Bar-sur-Seine (10) et Commercy (55).



Création du SPR de Saint-Mihiel - © Ville de Saint-Mihiel

■ La promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et paysagère

Les UDAP ont accompagné de nombreux dossiers structurants, notamment :

- Charleville-Mézières (08) : reconversion des friches industrielles des usines Deville et de La Macérienne, projet de création de la Cité des Arts de la Marionnette ;
- Sedan (08) : projets d'aménagement urbain dans le cadre du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) ;
- Nancy (54) : réhabilitation de la caserne Thiry pour y installer la future cité administrative, rénovation du Musée lorrain et projet Grand Nancy thermal ;

- Re-dynamisation de Neuf-Brisach (68), via une opération programmée d'amélioration de l'habitat et une convention Opération de restauration immobilière, requalification des espaces public intra-muros et recrutement d'un chef de projet « Petites villes de demain ».

Le suivi des documents de planification des communes et intercommunalités s'est concrétisé par de nombreux avis rendus sur les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT).



Saint-Dizier, nouveau marché couvert - © Studiolada

■ L'accompagnement des propriétaires de patrimoine architectural non protégé

- Suivi de nombreux projets de restauration, en lien avec le conseil régional, la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art français ;
- Participation au comité technique patrimoine animé par le conseil régional Grand Est pour la « préservation et restauration du patrimoine non protégé ou inscrit aux Monuments historiques » ;
- Examen de dossiers ayant une dimension patrimoniale dans le cadre de demandes de subvention auprès des services des Préfectures au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Sierck-les-Bains (57) : Projet de revitalisation du centre-bourg (Petites villes de demain)

L'UDAP 57 accompagne la commune dans la programmation urbaine qu'elle a engagée en faveur de la mise en valeur patrimoniale de son centre-bourg. Ce dernier est marqué par un remarquable ensemble bâti datant de la Renaissance et situé dans la zone des abords du château médiéval protégé au titre des MH. En 2021, plusieurs projets sont entrés en phase opérationnelle :

- Le réaménagement des espaces publics d'accès et d'accueil au château : démolition de l'ancien hôpital, réaménagement complet du glacis Est du château, ainsi que de ses espaces d'accueil touristique. Ce projet est accompagné par l'UDAP et la CRMH ;
- Validation de l'avant-projet de restauration et de réemploi de l'ancien bâtiment de la Vennerie, transformé en équipement public communal ;
- Repositionnement de l'office du tourisme dans un bâtiment de la Grand Rue, et restructuration des espaces publics de la place Morbach et des quais de la Moselle ;
- Protection au titre des MH de la maison Berweiller, datant de 1624 : c'est l'un des plus remarquables bâtiments de la ville d'un point de vue architectural et historique. Les travaux de consolidation d'urgence sont en cours de réalisation par la DRAC.



Sierck-les-Bains, vue d'ensemble - © DRAC Grand Est

■ Animation du réseau des acteurs régionaux de l'architecture par le Conseiller pour l'architecture

L'activité des structures de diffusion de la culture architecturale a repris en 2021. Les évènements se sont concentrés sur le 2nd semestre :

- Les Universités d'été Architecture et Champagne ont rencontré un beau succès ;
- Durant l'été, les six Parcs naturels régionaux ont organisé leur première résidence d'architecte dans le cadre d'un projet collectif sur la nouvelle ruralité ;

- Les 6^e Journées nationales de l'architecture (15 au 17 octobre) autour de la thématique «Vivre ensemble» ont consolidé leur succès. Plus de 35 évènements ont été organisés, pour certains par des structures de diffusion émergentes.

Par ailleurs, le Conseiller pour l'architecture a inauguré avec les ABF un dispositif de séminaire mensuel dans lequel les sujets de doctrines et de pratiques du contrôle architectural sont travaillés collectivement. Plusieurs architectes renommés (Manuelle Gautrand, Patrick Bouchain, Philippe Madec et Nicolas Michelin) sont intervenus.



4^e UAC - installation d'une loge dans le vignoble champenois - © MACA

■ Les 4^e Universités d'été Architecture et Champagne (UEAC)

Il s'agit d'un atelier encadré par de jeunes architectes et en partenariat avec des vigneron de Champagne. Pendant 15 jours, il réunit une quinzaine d'étudiants provenant de plusieurs pays qui conçoivent, construisent et installent des micro-architectures, réinterprétation des

traditionnelles loges de vignes. Après 4 éditions, les paysages UNESCO du vignoble champenois sont ponctués d'une vingtaine de loges de vignes contemporaines qu'il est possible de visiter librement ou dans le cadre de balades organisées par la Maison de l'architecture.

La région compte 121 musées de France, accompagnés par trois conseillers qui portent leur attention sur la préservation, la restaura-

tion, mais aussi le récolement, l'enrichissement, l'étude, et la valorisation des collections.

L'année 2021 en chiffres

L'aide à l'acquisition des biens culturels

- 75 projets étudiés à l'occasion des trois commissions scientifiques régionales d'acquisitions (CSRA) ;
- Plus de 90 sollicitations de la délégation permanente de la CSRA instruites en parallèle par les conseillers pour les musées ;
- 11 demandes d'exercice du droit de préemption ;
- 138 633 € octroyés sur la part État du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) ;
- 90 000 € versés à la ville de Nogent-sur-Seine (10) au titre du Fond du Patrimoine pour l'acquisition du Dieu Envolé de Camille Claudel.

L'aide à la conservation préventive et restauration des biens culturels

- 60 projets examinés lors des trois commissions scientifiques régionales de restauration (CSRR).
- 24 sollicitations traitées parallèlement par la délégation permanente de la CSRR.

Le soutien au fonctionnement (0,90 M €)

- 397 321 € pour aider la professionnalisation des équipes (plus de 20 postes de chargés des collections, agents récoleurs, régisseurs, médiateurs, voire chefs d'établissement dans de petites collectivités ou associations), informatiser, numériser, récolement et reprendre des parcours permanents (système de sûreté et de sécurité, outils de médiations...);
- 431 793 € pour la restauration et la conservation préventive, dont 100 000 € de soutien exceptionnel pour le retable d'Issenheim, dépôt de l'État au Musée Unterlinden de Colmar ;
- 43 195 € pour l'aide ponctuelle aux expositions ;
- 29 134 € pour les publications sur les collections permanentes.

Les expositions labellisées d'intérêt national

- « Jean-Jacques Henner. La Chair et l'Idéal » au musée des Beaux-Arts de Strasbourg (67), exposition coproduite avec le musée national Jean-Jacques Henner et première rétrospective de l'artiste sur ses terres natales.
- « Les Adam. La sculpture en héritage » au Musée des Beaux-Arts de Nancy (exposition hors-les-murs du Musée lorrain) et « La sculpture en son château. Variations sur un art majeur » à Lunéville (54).

Suivi, conseil et accompagnement de projets d'investissement (1,38 M €)

- Jardin des Énergies du musée Electropolis de Mulhouse (68), et Musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale d'Épernay (51) : inauguration en 2021.
- Musée Lorrain de Nancy (54) : suite à l'annulation de l'autorisation de travaux, le projet de rénovation a pris une année de retard. L'instruction est en cours afin de relancer ce projet en 2022.
- Musée barrois à Bar-le-Duc (55) : fermé depuis le mois de juin, il fait l'objet d'un accompagnement pour l'aménagement de réserves externalisées, le chantier des collections et les travaux de mise aux normes.
- Pôle muséal de Troyes (10) : l'aménagement de réserves mutualisées est lancé. Il s'agit d'un préalable au chantier de rénovation qui concerne l'ensemble des musées municipaux de la ville. Finançant l'étude de programmation ainsi que les études de maîtrise d'œuvre de cette opération, la DRAC participe aux comités techniques et de pilotage.
- Musée des beaux-arts de Reims (51) : la rénovation est engagée avec un objectif d'aboutissement en 2025.
- Musée de la Résistance de Mussy-sur-Seine (10) : le chantier de rénovation est l'un des plus avancés.
- En Alsace, plusieurs conventions d'objectifs partenariales avec le conseil régional, la CEA et les villes concernées ont été rédigées afin de revoir les gouvernances des structures associatives de plusieurs musées.



Le musée du vin de Champagne et d'archéologie régionale d'Épernay - © Noémie Cozette - Ville d'Épernay

La mise à jour de la Commission scientifique régionale de restauration (CSRR)

En lien avec le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) et le Service des Musées de France (SMF), un nouveau formulaire à destination des musées a été piloté par les conseillers pour faciliter l'étude des dossiers. Dans le même temps, un nouveau processus d'examen des dossiers a été élaboré pour simplifier les pro-

cédures. Il sera testé en DRAC Grand Est en 2022 avant d'être étendu à l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, l'année 2021 a permis de mettre en place une rémunération des experts restaurateurs au sein de ces commissions, en tant qu'indépendants touchés par la crise sanitaire et indispensables à leur fonctionnement.

■ Les actions emblématiques en 2021

Des acquisitions remarquables à Vic-sur-Seille et Reims

- Le musée Georges de la Tour de Vic-sur-Seille (57) a acquis un tableau du XVII^e siècle, « Les mangeurs de pois », une copie ancienne d'une peinture de Georges de La Tour conservée à Berlin. Elle est actuellement en cours d'étude au C2RMF avant restauration.
- Le Musée des beaux-arts de Reims a acquis un vitrail de Jacques Simon, créé à l'occasion du premier grand meeting aérien organisé à l'aérodrome de Reims-Béthény du 3 au 10 juillet 1910. Il illustre le caractère pionnier de ce territoire en matière aéronautique.



«Première Stupeur du roi des Airs», vitrail de Jacques Simon
© Musée des Beaux-Arts de Reims - © Christian Devleeschauwer

Une restauration de grande ampleur à Plombières-les-Bains

Le Musée Louis Français est fermé depuis 10 ans. Mais le travail sur les collections et leur conservation a repris depuis quelques années. En lien avec le CRRCOA de Vesoul, 200 peintures, 130

pièces textiles brodées et 3 vêtements ayant appartenu au peintre Louis Français, dont son costume d'académicien ont été traités par anoxie.

Webinaires et formations

Contournant les difficultés pour se réunir, le service « musées » a organisé différents webinaires d'information et de formation à l'attention des professionnels. Parmi ceux-ci, 5 séances thématiques ont été élaborées, portant sur l'informatisation des

collections ou l'ouverture des données administratives au public. Organisés selon des formats courts d'une demi-journée maximum, ces webinaires ont été suivis par plus de 140 personnes. Cette formule sera étendue aux autres DRAC en 2022.

L'accompagnement du musée de l'Impression sur étoffes (MISE) de Mulhouse

Dans le cadre de la mise en demeure de l'association par l'État de faire réaliser des travaux conservatoires, plusieurs actions ont été menées afin de régulariser la gestion des collections du MISE ; elles attestent de l'importance de l'accompagnement extérieur dont l'équipe du musée a pu bénéficier :

- Aide par l'architecte du Service des Musées de France (SMF) pour produire un cahier des charges en vue d'un diagnostic structurel complet du bâtiment ;
- Accompagnement par le capitaine de police détaché à la Mission Sûreté, Sécurité et Accessibilité de la Direction générale des Patrimoines ;
- Organisation par la DRAC et le C2RMF d'ateliers sur le Plan de sauvegarde des biens culturels ;
- Lancement du chantier externalisé des collections pour un montant de 329 148 €. Le MISE a assuré l'accueil des prestataires sélectionnés (6 restauratrices et 14 techniciennes de conservation) qui se sont relayés durant 4 mois pour assurer le traitement et la numérisation de 663 livres d'échantillons et 3 964 œuvres graphiques ;
- Poursuite de la politique documentaire complétée par une formation assurée par la DRAC ;
- Financement par la DRAC du poste de la conservatrice, responsable scientifique du musée ;
- Participation aux différents webinaires de la DRAC sur l'informatisation des collections ;
- Poursuite des échanges entre la DRAC et les partenaires institutionnels du musée (conseil régional, CEA, M2A et ville de Mulhouse) afin de définir les moyens financiers et de gouvernance nécessaires à la renaissance de l'établissement.



Le MISE de Mulhouse - traitement des collections - © Dorothée Parent



Groupe sculpté en ronde-bosse d'une probable fontaine, Vandières (54) - © Julie Clerc, Metz Métropole

L'activité opérationnelle

Archéologie préventive

L'activité a très fortement augmenté en 2021 :

- 4 606 dossiers instruits (+ 24,6 %)
- 637 prescriptions de diagnostics (+15,8 %), pour une surface cumulée de 1 319 ha ; stabilité du taux de prescription à 13,8 %
- 129 prescriptions de fouilles : (+23,25 %) pour une surface cumulée de 149 ha ; stabilité du taux de prescription à 2,8 %
- 428 diagnostics mis en œuvre par les opérateurs publics
- 92 fouilles mises en œuvre par les opérateurs publics et privés

Archéologie programmée

L'activité est restée à un niveau constant ; les opérations soutenues à hauteur de 328 590 € permettent de documenter des champs peu ou pas renseignés par les opérations préventives :

- 9 opérations de sondages et de prospections
- 14 projets collectifs de recherche
- 16 fouilles programmées
- 5 opérations de prospection thématique soutenues

Contrastées par rapport à celles de 2020, ces données chiffrées traduisent une reprise de l'activité. La révision de certains principes de fonctionnement imposée par le contexte a permis d'assurer le maintien d'une pleine et entière activité du Service régional de l'archéologie (SRA). Par ailleurs, la tenue des 8 sessions de la CTRA, dont une seule en présentiel, a donné lieu à la présentation d'environ 200 dossiers d'archéologie préventive et programmée.

■ Les Centres de conservation et d'études (CCE) et le dépôt archéologique

Le réseau d'infrastructures consacré à la gestion, la conservation et la mise à disposition des collections archéologiques s'appuie sur deux CCE, basés à Metz (57) et à Sélestat (67). Un important dépôt est aussi localisé à Châlons-en-Champagne (51). Une analyse des conditions de transformation du dépôt de Châlons-en-Champagne en CCE a été commandée. Elle permettra de disposer des éléments nécessaires à une étude

de maîtrise d'œuvre prévue en 2023. Cette transformation est un enjeu majeur pour le territoire, caractérisé par une importante activité et un patrimoine archéologique de très grande qualité. 151 305 € ont été consacrés au fonctionnement des CCE et du dépôt, et à l'étude de faisabilité. La poursuite des chantiers de collections a nécessité un engagement financier de 103 410 €.

■ Diffusion et valorisation des résultats

La diffusion des résultats est l'un des axes stratégiques portés par la DRAC, qui a soutenu l'édition scientifique adressée par les principales structures éditoriales régionales : la Société d'archéologie champenoise, et la collection des Monographies d'archéologie du Grand Est. L'activité de diffusion et de valorisation des résultats

a souffert de la crise sanitaire. Cette année, un seul colloque intitulé « Pierre à Pierre », s'est tenu à Charleville-Mézières (08). Il en est de même des expositions dont il convient de signaler celle liée aux résultats de la fouille réalisée à Bétheny (51) concernant un camp de prisonniers allemands occupé entre 1944 et 1946.

■ La redevance d'archéologie préventive (RAP)

Le recouvrement de la RAP qui s'applique aux projets donnant lieu à étude d'impact et aux demandes volontaires de diagnostic,

a conduit en 2021 à l'émission de titres de perception pour un montant de près de 3,82 M € (soit 205 dossiers).

■ La déconcentration des subventions de diagnostic aux services de collectivités

Il s'agit de la première année de mise en pratique par la DRAC du versement des subventions de diagnostic aux services de collectivité dans le cadre de la déconcentration. Le montant de ces subventions est établi à partir des diagnostics

dont le rapport a été rendu dans la période de référence du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021 et calculé à partir de coefficients de complexité prédéfinis. Il s'est chiffré à 1,8 M €.

■ Un nouveau partenariat entre l'État et Archéologie Alsace

Le 30 août 2021 à Sélestat (67), la préfète de région et Archéologie Alsace ont signé deux conventions pour entériner leur collaboration en matière d'archéologie :

- La nouvelle convention de fonctionnement du CCE d'Alsace.

- Une convention-cadre de partenariat en matière de coopération scientifique, de médiation scientifique et culturelle, de valorisation de la recherche, de carte archéologique, de protection du patrimoine et de formation.

■ Opérations archéologiques emblématiques de l'année 2021

Natzwiller (67) et Thil (54), archéologie des camps de concentration

Au printemps 2021, Archéologie Alsace a achevé la première fouille préventive menée sur le site du camp du Struthof à Natzwiller (67), en amont de travaux de mise en accessibilité de l'ancienne chambre à gaz. Cette fouille a entraîné la découverte de divers aménagements liés aux différentes phases de l'histoire du site (voies, caniveau, etc.). L'étude des bâtiments de la carrière du camp s'est poursuivie au cours de l'été. Un projet collectif de recherches sur le Struthof et ses annexes a débuté. Il témoigne de l'importance des recherches menées actuellement autour de ces sites.



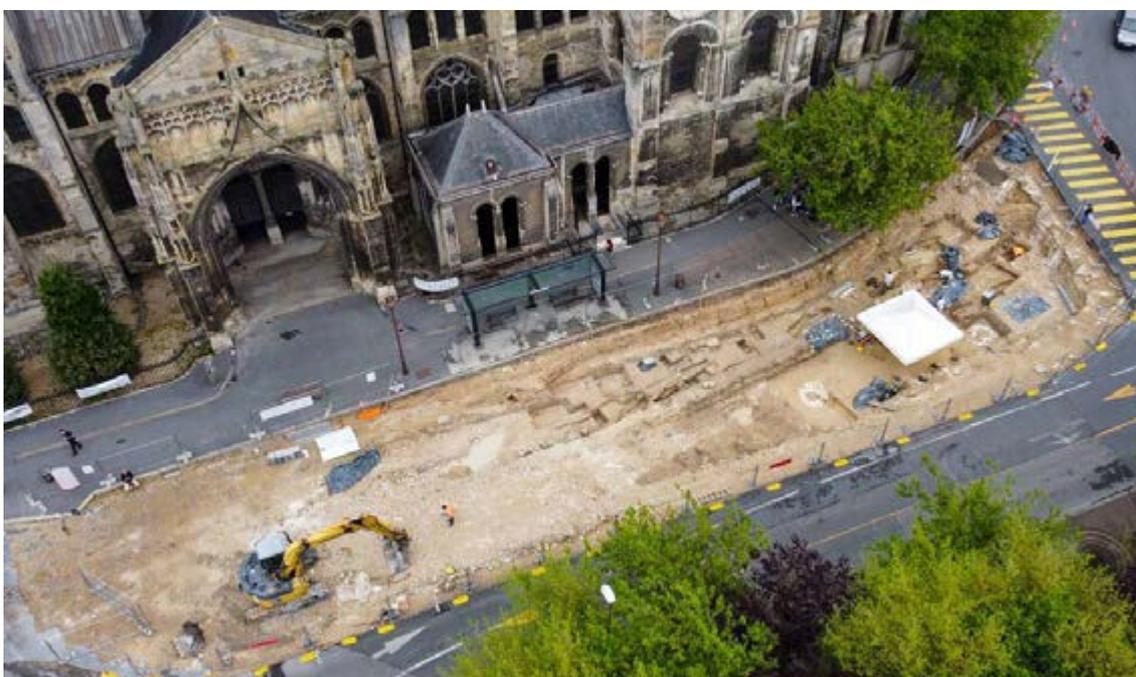
Le chemin menant au bâtiment abritant la chambre à gaz du camp de Natzwiller - © A. Bolly, Archéologie Alsace

Vandières (54), Derrière le château

Dans le cadre d'un projet de lotissement « Derrière le château » à Vandières, une fouille archéologique prescrite sur 22 427 m² a été réalisée par Metz Métropole. Parallèlement à une importante occupation protohistorique, un exceptionnel bassin quadrangulaire antique a été mis au jour. Cet aménagement d'environ 110 m² est de très grande qualité à l'image de la statue fontaine de lion chevauché qui a été recueillie en son fond.

La fouille de la rue de Vaux (parvis de la collégiale Notre-Dame-en-Vaux) à Châlons-en-Champagne (51)

À l'occasion de la requalification de l'îlot entourant la collégiale Notre-Dame-en-Vaux par la ville de Châlons-en-Champagne, une fouille a été prescrite rue de Vaux. Réalisée par l'INRAP, l'opération a porté sur une emprise de 1 000 m² longeant la nef de la collégiale. La fouille a mis au jour deux axes de circulation du Haut-Empire, un cimetière paroissial carolingien qui pourrait être associé à une chapelle antérieure à la collégiale ainsi qu'un ensemble de caves aménagées à partir de la fin du Moyen Âge.



Fouille de l'îlot Notre-Dame-en-Vaux à Châlons-en-Champagne (Marne) - © Christophe Manquillet

Les archives

En 2021, la dotation déléguée à la DRAC a augmenté de 20 % (100 000 €). Ces moyens supplémentaires ont permis d'organiser les réunions régionales des directeurs d'archives et de relancer la dynamique du réseau.

En outre, 4 services d'archives ont bénéficié d'un soutien à leurs projets d'archivage électronique grâce à l'appel à projets national « archivage numérique en territoire ». De même, 5 projets concer-

nant les services d'archives ont été retenus dans le cadre du « programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels ».

Enfin, deux études ont pu être lancées avec le soutien de la DRAC sur le devenir des Archives départementales de la CEA (site de Colmar) et sur celui des Archives départementales des Ardennes, tandis qu'a démarré le projet des nouvelles archives d'Épinal, estampillé PRE.

Annexes - chiffres clés 2021

Patrimoines

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
MH Immeubles	244	398	418	456	541	332	372	860	528	335	4 484
classés	92	148	268	97	168	151	126	181	121	124	1 476
inscrits	143	240	142	352	348	160	225	650	382	184	2 826
protections mixtes	9	10	8	7	25	21	21	29	25	27	182
MH Objets mobiliers	1 214	4 515	3 472	2 095	2 106	2 811	1 140	1 696	2 276	1 929	23 254
classés	631	3 000	1 667	1 499	893	1 330	412	662	718	763	11 575
inscrits	583	1 515	1 805	596	1 213	1 481	728	1 034	1 558	1 166	11 679
MH État / ministère de la Culture		3	5	2	2	1	9	2		3	27
Diagnostics archéologiques prescrits	27	58	141	17	88	47	103	88	59	9	637
Fouilles préventives prescrites	8	13	35	3	10	7	18	23	11	1	129
Fouilles préventives réalisées	2	16	16	1	3	11	16	21	6	0	92
Fouilles programmées							16				16
Projets collectifs de recherches							14				14
Sites archéologiques	3 622	5 741	10 123	4 291	9 166	7 914	13 547	7 010	4 311	5 528	71 253
VPAH	2	1	2	1	1	1	1	2	3	1	15
CIAP	1		1					1	2		5
SPR	8	7	8	8	3	3	4	2	3	8	54
Sites UNESCO			3		2			1	1	1	8
CAUE				1	1	1	1	1	1	1	7
Maisons de l'architecture			1		1			1			3
Écoles nationales d'architecture					1			2			3
Jardins remarquables		4	7	5	6	2	4	9	7	3	47
Maisons des Illustres	2	2	1	3	3	1	2	3	2	3	22
Architecture contemporaine remarquable	16	9	8	30	34	6	22	22	22	17	186
Musées de France	7	11	10	7	11	9	11	24	24	7	121

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Patrimoines / UDAP

Création

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT	12	7	38	5	29	11	23	102	25	14	277
Licences entrepreneurs de spectacles (nombre de licences)	38	79	147	21	142	37	152	362	135	61	1 174
Pluridisciplinaire	4	2	7	3	4	4	4	8	7	3	46
Scènes Nationales			2		1	1	1		1		6
Scènes conventionnées (dont SCIN)	1				1	1	2		1		6
Autres scènes		1		1						1	3
Ateliers de fabrique artistique	1		2	2	1	2		4	2		14
Centres culturels de rencontre									1		1
Conservatoires (à rayonnement régional et départemental)	1	1	1		1		1	1	2	1	9
Lieux non labellisés								1			1
Festivals subventionnés	1		2					2		1	6
Théâtre	6	2	10	0	7	3	12	29	8	3	80
Théâtre national								1			1
CDN			1		1		1	1	1		5
Lieux non labellisés			1		1		1			1	4
Compagnies subventionnées (aides au projet)		1	3		1	2	3	17	4	1	32
Compagnonnage											0
Compagnies conventionnées		1	2		1		5	6	2		17
Résidences* Théâtre	3				1	1		2	1		8
Festivals subventionnés	3		3		2		2	2		1	13
Musique	1	3	8	2	12	0	4	49	5	7	91
SMAC			2		1		1	1	1	1	7
CNCM			1								1
Orchestres permanents nationaux							1	1			2
Opéras nationaux en région					1			1			2
Autres lieux musiques actuelles + Lieux non labellisés		1		1				5			7
Ensembles subventionnés (Aide au projet)			1		6			22	1	1	31
Ensembles subventionnés (Aide à la structuration)			3	1	3		1	10	1	1	20
Ensembles conventionnés			1					6	2	1	10
Résidences* Musicales								1			1
Festivals subventionnés	1	2			1		1	2		3	10
Danse	0	0	5	0	4	0	1	11	4	1	26
CCN					1				1		2
Centres de développement chorégraphique								1			1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			1				1	4		1	7
Compagnies subventionnées (Aide à la structuration)			3		3			4	2		12
Compagnies conventionnées			1					2			3
Résidences* chorégraphiques											0
Festivals subventionnés									1		1

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
SPECTACLE VIVANT (SUITE)											
Cirque	0	0	7	0	0	1	1	5	0	0	14
PNAC			1								1
Compagnies subventionnées (Aide au projet)			2					1			3
Compagnies subventionnées (Aide à la Création artistique)			1					1			2
Compagnies subventionnées (Aide à l'itinérance)								1			1
Compagnies conventionnées			3					1			4
Résidences* Cirque						1	1				2
Festivals subventionnés								1			1
Arts de la rue	1	0	1	0	2	3	1	0	1	0	9
Compagnies subventionnées (Aide au projet)					2	2					4
Compagnies subventionnées (Soutien à la création)						1					1
Compagnies conventionnées											0
Résidences*Arts de la rue											0
Festivals subventionnés	1		1				1		1		4
Marionnettes	2	1	5	0	1	0	0	2	0	0	11
Compagnies subventionnées (Aide au projet)	2	1	3					1			7
Compagnies subventionnées (Aide à la Cie)											0
Compagnies conventionnées			2		1			1			4
ARTS PLASTIQUES	2	4	7	4	11	1	18	23	12	2	81
FRAC			1				1	1			3
Centres d'art		1		1		1	1	1	2		7
Autres lieux			3	1	4		4	4	2		18
Métiers d'art, design, mode					1		1		1		3
Associations pro. / Structures ressources							1	1			2
Aides au projet	1				1		2	3			7
Aides individuelles à la création		3	2				2	3	6		16
Allocations d'installation d'ateliers			1		1		6	5	1	2	16
Résidences								1			1
Festivals subventionnés	1			2	4			4			11

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Création

Démocratisation culturelle

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	1		1	1		1	2			4	10
Contrats locaux d'éducation artistique (CLEA)									1		1
Projets fédérateurs dont Projets artistiques globalisés (PAG) et Écoles du spectateur	41	18	30	27	164	87	167	84	37	207	862
Résidences d'artistes en milieu scolaire	9	5	5	3	4	4	10	13	11	6	70
Contrats territoire-lecture (CTL)	1	1	1	1	3	1	1	3	3	3	18
Contrats départementaux lecture itinérance (CDLI)	1		1	1				1	1		5
Conventions de développement culturel (CDC)								3	2	1	6
Micro-Folies	2		2		1	1	3	2	1		12

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et Industries Culturelles

Industries culturelles

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Bibliothèques :											
- Unités de coopération	5	2	16	5	8	2	6	10	3	6	63
- Lieux de lecture	94	148	128	141	148	80	168	217	99	136	1359
Services territoriaux d'archives	3	4	4	4	6	5	10	19	9	6	70
Librairies	8	14	18	8	15	3	21	39	14	8	148
Maisons d'édition	3	3	6	3	16	0	13	37	7	7	95
Salles de cinéma (établissements)	5	4	8	5	21	5	17	23	17	16	121
dont :											
Salles de cinéma art et essai (établissements)	4	3	5	3	7	4	7	13	11	7	64
Écrans cinéma	18	21	48	19	67	16	81	97	58	35	460

Sources : DRAC Grand Est - Pôle Démocratisation et Industries Culturelles

Enseignement supérieur culture et conservatoires

Départements	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE	08	10	51	52	54	55	57	67	68	88	TOTAL
Écoles nationales supérieures de spectacle vivant (théâtre, cirque, marionnette)	1		1					1			3
Écoles nationales supérieures d'architecture					1			1			2
École nationale supérieure d'art					1						1
Écoles supérieures d'art			1				1	1			3
Centres de formation musique, danse et arts visuels					1		1	3			5
TOTAL Grand Est	1	0	2	0	3	0	2	6	0	0	14
CONSERVATOIRES											TOTAL
Conservatoires à rayonnement régional			1		1		1	1			4
Conservatoires à rayonnement départemental	1	1							2	1	5
Conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal		3	1	2	2		7	1	1		17
TOTAL Grand Est	1	4	2	2	3	0	8	2	3	1	26

Sources : DRAC Grand Est - chargée de mission enseignement supérieur / Pôle Création

Abréviations

AAP	Appel à projets	CTRA	Commission territoriale de la recherche archéologique
ABF	Architecte des Bâtiments de France	DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
ACR	Architecture contemporaine remarquable	DGD	Dotation générale de décentralisation
AE	Autorisation d'engagement	DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
ACMH	Architecte en chef des monuments historiques	DG2TDC	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
AFA	Atelier de fabrique artistique	DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage	DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
ARS	Agence régionale de santé	EAC	Éducation artistique et culturelle
AVAP	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine	EPCI	Établissement public de coopération administrative
BOP	Budget opérationnel de programme	EPFGE	Établissement public foncier de Grand Est
CACIN	Centre d'art contemporain d'intérêt national	EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CAF	Caisse d'allocations familiales	ETP	Équivalent temps plein
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	FIP	Fonds incitatif et partenarial
CCE	Centre de conservation et d'études	FRAC	Fonds régional d'art contemporain
CCN	Centre chorégraphique national	FRRAB	Fonds régional de restauration et d'acquisition pour les bibliothèques
CDC	Convention de développement culturel	FRAM	Fonds régional d'acquisition des musées
CDACi	Commission départementale d'aménagement cinématographique	INRAP	Institut national de recherches archéologiques préventive
CDCN	Centre de développement chorégraphique national	JEP	Journées européennes du patrimoine
CDN	Centre dramatique national	MH	Monument historique
CDLI	Contrat départemental lecture itinérance	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
CEA	Collectivité européenne d'Alsace	PDA	Périmètre délimité des abords
CIAP	Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine	PLU/PLUi	Plan local d'urbanisme / intercommunal
CIG	Commission intergouvernementale	PNAC	Pôle national des arts du cirque
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	PNRQAD	Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
CLEA	Contrat local d'éducation artistique	PSC	Projet scientifique et culturel
CLTC	Conseil local des territoires pour la culture	PSCB	Plan de sauvegarde des biens culturels
CMN	Centre des Monuments nationaux	PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée	QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
CNCM	Centre national de création musicale	RAP	Redevance d'archéologie préventive
CNL	Centre national du livre	RUS	Responsable unique de sécurité
CNM	Centre national de la musique	SCIN	Scène conventionnée d'intérêt national
CNPA	Commission nationale du patrimoine et de l'architecture	SCOT	Schéma de cohérence territoriale
CP	Crédit de paiement	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs	SG	Secrétariat général
CRMH	Conservation régionale des monuments historiques	SMAC	Scène de musiques actuelles
CRPA	Commission régionale du patrimoine et de l'architecture	SMF	Service des Musées de France
C2RMF	Centre de recherche et de restauration des Musées de France	SN	Scène nationale
CRRCOA	Centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art	SPR	Site patrimonial remarquable
CSRA	Commission scientifique régionale d'acquisition	SODAVI	Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels
CSRR	Commission scientifique régionale de restauration	SRA	Service régional d'archéologie
CTEAC	Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle	SSI	Système de sécurité incendie
CTL	Contrat territoire lecture	UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
		VPAH	Ville et pays d'art et d'histoire
		ZPPAUP	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Directrice
de publication

Christelle Creff,
Directrice régionale des affaires culturelles

Réalisation

Service communication et évaluation
des politiques culturelles

Coordination
du projet

Alexis Neviaski, Clara Nieden, Isabelle Boucher-Doigneau

Coordination
de la rédaction

Jean-Yves Hervé

Conception
et réalisation graphique

Jérôme Malbranque

Ministère de la Culture

Siège de la DRAC
Grand Est /
Pôle Création

Site de Strasbourg
Palais du Rhin
2 place de la République
67082 Strasbourg

Pôle Patrimoines

Site de Châlons-en-Champagne
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Pôle Démocratisation
et Industries Culturelles

Site de Metz
6 place de Chambre
57045 Metz

Unités départementales
de l'architecture
et du patrimoine
(UDAP)

Ardennes
Aube
Marne
Haute-Marne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Vosges

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est